



REVUE DE PRESSE 2017

Mlezi Maore une association du GROUPE SOS

6, rue du Jardin Fleuri - 97600 Mamoudzou

Tél. : 02 69 61 64 00 - Fax : 02 69 62 10 85 – secretariat@mlezi-maore.com

www.mlezi-maore.com





SOMMAIRE

I.	<u>L'ASSOCIATION MLEZI MAORE</u>	PAGE 3
II.	<u>ROUKIA LAHADJI ELU NOUVELLE PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION MLEZI MAORE</u>	PAGE 28
III.	<u>PÔLE SOLIDARITE</u>	PAGE 34
IV.	<u>PÔLE JEUNESSE</u>	PAGE 43
VI.	<u>PÔLE HANDICAP</u>	PAGE 69



L'ASSOCIATION MLEZI MAORE

Education

Education : La musique se répand dans les écoles, la prison et les communes avec Musique à Mayotte

Publié le vendredi 10 février 2017 à 13:06

L'école Musique à Mayotte (MAM) a déjà éveillé une génération d'enfants à la musique. Elle étoffe son partenariat avec les associations Tama et Toioussi, et la commune de Pamandzi qui a vu une opportunité d'éveiller les enfants sur le temps périscolaire. Les classes CHAM comptent gagner du terrain, elles qui sont un atout indéniables pour les scolaires



Un peu comme Harry Potter à l'école des Sorciers, on ne se rend pas à l'école « Musique à Mayotte » comme on entrerait dans n'importe quels primaire ou collège. Il faut y faire quelque chose de ses dix doigts ou de ses cordes vocales. Un endroit où l'évasion le partage à la patience... C'est qu'il faut sortir la note juste.

L'école de musique existe depuis 19 ans maintenant, une pérennité appréciable sur un territoire où tout passe. Et qui est lié à la présence de sa directrice, Cécile Bruckert, depuis maintenant 28 ans à Mayotte. Elle a su

étoffer sa gamme qui ne cesse de monter en puissance, surtout depuis qu'une antenne a ouvert en Petite Terre, qui s'appuie sur le dynamisme de Jessica Montaner. Et sur le premier partenariat avec une collectivité locale, celle de Pamandzi et de son maire Mahafourou Saïdali.

« Nous ne remercions jamais assez le maire pour son implication, qui permet d'envisager une démocratisation des engagements artistiques musicaux », se réjouit Cécile Bruckert. Jusqu'à présent, peu de collectivités locales ont répondu présent, alors qu'elles peuvent s'appuyer sur une structure professionnelle, affiliée à la Confédération Musicale de France depuis sa création, qui propose un cursus diplômant en 3 cycles, ou une voie plus libre pour tout musicien en herbe ou confirmé.

« Le plaisir du chant ancré en eux »

Une école qui peut s'enorgueillir de diffuser le savoir musical, l'oreille, et tout ce qui va avec, à 400 élèves dans ses locaux de Mamoudzou (2, rue des 100 Villas) et de Pamandzi. Repérer les talents pour former les musiciens et enseignants de demain, est un de leurs objectifs.

Les enfants des écoles de Pamandzi profitent ainsi de leur temps périscolaire grâce au projet « Paman'Zik », financé par la Direction des Affaires culturelles (DAC) de la préfecture et la commune de Pamandzi, pour découvrir des activités musicales, mais aussi intégrer les valeurs du savoir vivre, politesse et respect, développer leur autonomie, leur imagination : « Le plaisir du chant est indéniablement ancré en eux et leur attitude est remarquable en terme d'écoute et de finesse dans les exercices vocaux », témoignent deux intervenants de choc, le chanteur comorien Maalesh, et la chanteuse lyrique Odile.

Depuis le début de l'année scolaire, l'ensemble des classes de cycles 2 et 3 de l'école Annexe Elémentaire de Mamoudzou participe à un projet chorale, avec des représentations devant les parents. « Les enseignants ont constaté que tous les élèves participaient activement, et que la chorale permettait de fédérer la classe. »



La musique adoucit les mœurs des prisonniers

Les enfants de la Vigie, en Petite Terre, peuvent aussi profiter de cours de solfège, de guitare et de percussions. Autre action, à la demande de l'association **Tama**, Musique à Mayotte intervient en milieu carcéral au centre pénitentiaire de Majicavo, avec un atelier guitare et percussion.

La musique n'adoucit pas seulement les mœurs des prisonniers, elle aide les jeunes handicapés de l'association **Toioussi** à

profiter d'un éveil musical, en agitant maracas, grelots ou en tapant sur des tambourins, ou en découvrant le chant. « Des séances rassurantes et faciles à comprendre ». Le gros projet de l'école, c'est la Classe à Horaires Aménagés Musique, les fameuses CHAM, déjà testées il y a quelques années, qu'il avait fallu abandonner faute de financement. Les enfants de 6ème du collège de M'gombani bénéficient en plus des heures scolaires, de 3 heures et demi d'enseignement musical (solfège et instrument). Les enjeux sont forts puisque la précédente expérience avait permis de constater une élévation de 2 à 3 points des moyennes scolaires.



Systeme D comme Musique





Les enfants bénéficient en outre d'un programme spécifique en fonction des invités de MAM pendant l'année. Ainsi, en résidence avec Maalesh pendant les prochaines vacances, ils vont apprendre à fabriquer un dzendze, instrument à cordes, un Ngoma (tambour traditionnel) et plus tard une flûte Firimbi traditionnelle. « Certains voulaient faire de la batterie, trop cher pour les bourses des familles, ils vont donc récolter des boîtes de lait Nido, et vont s'y mettre. Ils sont tout excités à cette idée », rapporte Cécile Bruckert. Une sorte de Steel Band local ! La classe CHAM porte de vrais enjeux, car elle doit ensuite impacter les 5ème, puis les 3ème, etc, avec de vraies détections de talents. Un vivier musical dont Mayotte pourrait profiter par son rayonnement ensuite. L'agrément de la DAC peut suffire à faire fonctionner le projet, mais la participation et l'implication des collectivités semblent incontournable. A commencer par la mairie de Mamoudzou.

Anne Perzo-Lafond



L'École de musique de Mayotte donne de la voix

Anastasia Laguerra

L'association "Musique à Mayotte" existe depuis bientôt 19 ans. Avec deux écoles de musique sur l'île et pas moins de 400 adhérents, ses enseignements artistiques musicaux se démocratisent peu à peu sur l'île. Mais dans le même temps, les structures et les fonds manquent pour développer cette culture musicale. L'association a fait le point ce jeudi.

L'association "Musique à Mayotte" s'est donnée rendez-vous ce jeudi, pour présenter ses actions et événements à venir, mais aussi pour faire part de son manque de moyens. Autour de la table, la directrice de l'école de musique Cécile Bruckert, Jessica Montaner la directrice adjointe, mais aussi Mahafou-rou Saidali, ancien maire de Pamandzi et futur DGS du conseil Départemental, enfin Hidaya Chakrina, directrice des affaires culturelles du conseil Départemental. Grâce à l'appui de la mairie de Pamandzi, en septembre 2014, l'école de musique a acquis une seconde antenne à la bibliothèque municipale de Pamandzi. En contrepartie, l'association s'est engagée à assurer des interventions périscolaires dans les écoles de Pamandzi. Des intervenants du milieu de l'art et de

la musique sont invités pour une période de 3 à 7 semaines, pour favoriser la sensibilité émotionnelle et intellectuelle de l'enfant. Un partenariat que Mahafou-rou Saidali s'engage à continuer et renforcer malgré son changement de statut. Seul bémol, l'association n'a aucune subvention et doit rémunérer les intervenants, sans oublier les professeurs de l'école de musique. "On aimerait des moyens sur du pluriannuel, et des conventions claires nous permettant de démocratiser nos enseignements auprès du public", détaille Cécile Bruckert.

Une classe à horaires aménagés est née à M'gombani Grâce à Hidaya Chakrina, l'association espère au moins pouvoir obtenir des vraies scènes pour des représentations, se trouvant dans l'obligation parfois d'organiser des concerts à l'Église Notre Dame de Fatima. Malgré ce manque d'appui, l'association dit réussir à s'en sortir "tout juste", et se dit "fière d'avoir une marge de liberté et d'arriver à initier sans cesse de nouveaux projets", celui des "enfants de la Vigie" en fait partie. Né en octobre 2016, il a été soutenu par la DAC, la CGET (commissariat général à l'égalité des territoires) et la mairie de Pamandzi, pour permettre aux jeunes du

quartier de la Vigie de pratiquer la guitare, la percussion et le solfège en cours particuliers ou collectifs. Autre interventions depuis plusieurs années maintenant, des ateliers de guitare et percussion organisés au centre pénitencier de Majicavo, en partenariat avec l'association TAMA, et un travail d'éveil musical auprès des enfants en situation d'handicap avec l'association Toioussi, depuis 4 ans. Mais le projet qui fait la fierté de l'association, c'est celui de la préfiguration d'une classe à horaires aménagés musique (CHAM), une première à Mayotte. Un projet initié depuis fin octobre au bénéfice de la classe de 6ème du collège de M'gombani qui apprend le gabussi, le violon, le piano, la guitare, ou encore la batterie. L'année prochaine deux classes devraient pouvoir en bénéficier. ■



Les Mahorais et l'armée française

[[Anastasia Laguerra

Mcolo Boinaidi Kolo, de l'engagement militaire à celui pour la jeunesse mahoraise

Mcolo Boinaidi Kolo a 39 ans. Il a passé sept ans à l'armée, de 2000 à 2007. En 2005, alors en mission à Abidjan, il perd son frère de cœur, un autre militaire mahorais. Depuis, son engagement pour la jeunesse mahoraise ne faiblit pas.

Il voulait découvrir l'Afrique. C'est cette motivation qui a mené Mcolo Boinaidi Kolo vers l'armée en 2000. Très vite, à travers les nombreux entraînements et les diverses missions, il se rend compte que la réalité du terrain est toute autre.

"Les marches de nuit, le froid, les régions sans électricité, et sans réseau", tant d'expériences qui feront

sa force de caractère. "C'est l'armée qui a fait de moi ce que je suis aujourd'hui", assure-t-il. Et ce n'était que le début. En 2001, il part 6 mois au Kosovo, avant de partir en opération à Abidjan (Côte d'Ivoire), en 2004 puis en 2005. C'est là-bas qu'il perdra son compagnon de route, un jeune Mahorais de Vahibé, dans un accident. "Il était tout pour moi, on partageait tout", s'émeut-il. De retour en métropole, il prépare sa reconversion en passant plusieurs diplômes, avant de rentrer à Mayotte. "Je voulais agir auprès de la jeunesse mahoraise". La première action qu'il mettra en place à son retour sur l'île en 2007 est le Cross Caporal, en la mémoire de son ami décédé en Côte d'Ivoire. Une course de 12kms de Kavani à Vahibé,

village du défunt mahorais. Il y aura trois éditions de cette course.

Il exercera ensuite en tant que formateur éducateur à Tama de 2009 à 2013. Avant de devenir enseignant au lycée professionnel de Chirongui. Il est aussi à l'origine des Pagaies du Bout de l'Île, cette course de pirogues dont la 4ème édition se déroulera en octobre, mais aussi du Festival du Bout de l'Île, la rencontre culturelle qui prépare aussi sa 4ème édition. "Aujourd'hui mon seul combat, c'est Mayotte". ■



Catégorie : Entreprise citoyenne

PADEO Secteur : Equitation Date de création : Début des années 2000 Gérante : Marie Grapin Nombre de salariés : 1 Chiffre d'affaires : non communiqué

Déjà récompensé maintes fois et pouvant se targuer de posséder plusieurs labels, "Lagon équitation" s'implique auprès des jeunes de Mayotte et contribue à la préservation de l'environnement. Ainsi, les Trophées mahorais de l'entreprise ont sélectionné l'entreprise pour son engagement citoyen.

"Faire découvrir l'équitation à tous les enfants de Mayotte", voilà à quoi s'attelle Marie Grapin, la gérante du centre "Lagon équitation", qu'elle a repris en 2011. Et pour cette honorable motivation, "Lagon équitation" a déjà reçu de multiples récompenses, dont le prestigieux "Trophée Sport responsable" en 2015. Ce prix a distingué l'unique centre équestre mahorais parmi 250 clubs sportifs français, toutes fédérations confondues. Arrivé deuxième, "Lagon équitation" a reçu ce trophée des mains de Zinedine Zidane qui a récompensé son engagement pour l'environnement et ses actions d'éco-sensibilisation auprès des jeunes de Mayotte. En effet, le club recycle des pneus usagés qu'il colore pour construire des jeux pour les enfants et s'en sert également pour expliquer aux jeunes Mahorais le tri sélectif.

Mais "Sport responsable" n'est pas le seul label dont peut se prévaloir le club. Ce dernier est également "École française d'équitation" et "Poney-club de France" et est à ce

titre doublement agréé Jeunesse et Sport. Ce qui lui permet d'accueillir des enfants lors de séjours. L'accessibilité de l'équitation à tous est au cœur des préoccupations du centre équestre. Il accueille des enfants en situation de handicap et travaille étroitement avec les associations Toiouissi, ADSM (association pour les déficients sensoriels de Mayotte) et les Enfants de la Lune.

"Lagon équitation" met également en place des partenariats avec des entreprises privées qui "parrainent" des sorties pour des classes de primaire et, pour toucher encore un plus grand public, déplace souvent ses poneys et chevaux dans les villages reculés de l'île. D'autre part, le centre équestre, soutenu par l'association "Cavaliers de Mayotte", s'implique dans l'insertion professionnelle, puisqu'il reçoit de nombreux collégiens lors de leurs stages en entreprise ainsi que des jeunes de l'association Tama. Enfin, "Lagon équitation" est en train d'obtenir l'habilitation nécessaire pour recevoir les jeunes en travaux d'intérêt général (TIG). Possédant dix-huit équidés dont quinze poneys, deux chevaux et une mule, le centre a accueilli pas moins de 5000 enfants l'année passée. ■

Social

Social : Pour employer, les associations doivent devenir autonomes

Publié le 13mars 2017 à 05:00



L'emploi associatif, présenté comme une solution majeure aux 65% de personnes sans emploi du territoire par Habib Ben Chadouli, le président de l'Association Profession Sport et Loisirs (APSL), devra passer le cap de la volonté politique, et surmonter quelques freins. C'est l'objet du Forum de l'Emploi associatif, « nous en attendons une vraie prise de conscience. » Il expliquera de qui.

Pendant deux jours, le Forum de l'emploi associatif a débattu du modèle adapté à Mayotte. Les associations peuvent jouer le rôle de tremplin pour tous ces jeunes sans qualification et qui font des « petits boulots » qui nourrissent une économie parallèle. Une insertion par le sport, l'économie sociale et solidaire ou les loisirs. Mais pour cela, chacun doit jouer son rôle.

L'Etat joue sa partition à entendre Bernard Ruby, Directeur de la Jeunesse et des Sports (DJSCS) Mayotte, qui a porté la création de l'APSL à Mayotte, « avec un budget de 500.000 euros, et rapidement rejoint par le conseil départemental qui a compris le potentiel de création d'emploi ».

Car il va justement falloir s'affranchir de cette aide subventionnée de l'Etat : « A Mayotte, les 50 emplois salariés dégagés par les 300 clubs sportifs, le sont en emplois aidés. Or, en métropole, si l'emploi associatif a été le seul à résister à la crise, c'est parce que le sport est largement financé par les ménages. Il faut arriver à cette implication à Mayotte. » Dans un département où 84% de la population vit sous le seuil de pauvreté, le relais sera plus lent, mais une implication progressive sur des petites sommes est envisageable.

« Le salariat ne tue pas le bénévolat »

La prise de conscience doit venir des pouvoirs publics, « ils doivent prendre le relais si nous voulons dynamiser ces emplois », relève Bernard Ruby. Nous sommes sur un secteur

dynamique, « la société ne peut pas vivre sans l'envie de se regrouper pour faire, pour construire dans l'intérêt public. C'est de là que le phénomène associatif tire sa vitalité. »

Et particulièrement prononcé à Mayotte à en croire Nicolas Verdon, le président de la Fédération nationale Profession Sport et Loisirs. S'il se disait « émerveillé par la beauté de Mayotte qui mériterait d'être davantage connue », c'est l'accueil reçu qui l'a le plus marqué, « j'ai noté un volontarisme de construire, de la part à la fois le secteur associatif, que de l'Etat ou de la Protection judiciaire de la Jeunesse. »

Le monde associatif est traditionnellement le siège du bénévolat, « mais il n'y a pas de concurrence, le salariat ne va pas le tuer. Le professionnel apporte généralement une expertise qui renforce au contraire l'association », assurait-il. On compte en France, 1,8 million d'emplois associatifs.

Gros besoins dans l'action sociale et la santé

C'est un outil structurant du territoire, selon lui, « une mine d'emplois », selon Bernard Ruby. « L'association est le lien entre le citoyen et le souverain », pour le conseiller départemental Bourhane Allaoui, qui s'y implique tellement « que ma mère et ma femme me demande d'arrêter ce travail de chien qui ne rapporte rien ! », mais qui rappelle qu'« elle pallie aussi à la déficience des pouvoirs publics. »

Ce qui se vérifie à travers les chiffres des secteurs employant des salariés en France, livrés par le sénateur Thani Mohamed Soilihi : à 55% dans l'action sociale et la santé, à 15% dans l'insertion et la formation et 9% dans la culture et le sport. « On peut donc en déduire que le développement des emplois associatifs est lié à d'importants besoins sociaux, un modèle parfait pour notre île en outre imprégnée de solidarité. »

Co-créateur de **Tama**, et président de la Chambre régionale de l'Economie sociale et Solidaire (CRESS), Thani Mohamed a une expertise dans ce domaine. Il voit d'ailleurs une ombre au tableau, plusieurs même : « Tout d'abord, la complexification administrative freine le dynamisme associatif, ensuite, les financements publics vont aller en s'amenuisant. En outre, les collectivités territoriales ont recours de plus en plus à la commande publique pour leur besoin, une concurrence pour les associations. »

Social rime avec viable

Il rapporte qu'une solution a été proposée par Yves Blein : « Le député des Bouches-du-Rhône a demandé dans un rapport remis au ministre, d'explorer les voies des droits national et européen, pour sanctuariser l'emploi dans les secteurs de l'action sociale, de l'accueil des jeunes et des activités périscolaires. »

A propos d'action sociale, Bernard Ruby louchait du côté des 61 millions d'euros de rattrapage de l'Etat, « cet argent doit créer une dynamique d'emplois. Il s'ajoutera au potentiel touristique, en randonnée, parcours santé, exploration du lagon, de l'île. »



Si l'économie sociale et solidaire est conditionnée par une rentabilité à reverser en salaires ou formation, Ben Amar Zeghadi, directeur de la CRESS, rappelait qu' « une association ne peut pas asseoir son utilité sociale sans assurer son développement économique derrière. Les moyens de l'Etat ne seront pas toujours là », il faut donc anticiper sur cette évolution.

« Rénover l'humain autant que l'urbain »

Il va falloir rassembler ces pistes et trouver un modèle pour Mayotte, « et une réponse institutionnelle adaptée au territoire car nous sommes confronté à une économie informelle aux côtés d'un secteur pas tout à fait formalisé encore », soulevait Ben Amar Zeghadi, « les associations peuvent assurer la transition, mais il faut le cadre d'un Schéma économique attendu du département. »

Ramener les jeunes exclus vers le marché de l'emploi, c'est l'objectif de Habib Ben Chadouli à travers ce Forum de deux jours* où il attend un partage des expertises pour accroître l'ingénierie des Mahorais : « On rénove les quartiers, l'urbain, mais pas l'humain. Il faut proposer les deux en parallèle dans nos politiques publiques. »

Anne Perzo-Lafond

Le Journal de Mayotte



Ericka Bareigts présente les 48 projets retenus

Après avoir lancé un nouvel appel à projet en 2017, Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer a présenté cette semaine les 48 projets ultramarins retenus par le programme "Économie Sociale et Solidaire 2017". 6 dossiers ont été sélectionnés à Mayotte.

La ministre lors de sa visite en septembre dernier.

Cet appel à projets 2017 a pour ambition de soutenir le secteur de l'Économies Sociale et Solidaire, en faisant émerger des projets autour de neuf axes sectoriels :

L'auto-construction et l'habitat coopératif, la santé et les services sociaux, la mobilité durable, le numérique, l'économie circulaire, l'environnement et les économies d'énergie, les innovations touristiques, les circuits courts de l'agro-alimentaire, et l'intégration des territoires des Outre-mer dans leur environnement régional. "Le succès de cet appel à projets constitue une étape importante pour cette nouvelle génération d'entrepreneurs ultramarins, souvent pionniers dans leur champ de compétence et dans ce secteur prometteur", a déclaré la ministre.

À Mayotte, parmi les 30 dossiers reçus, les six lauréats sont : • L'association Groupe La Varappe Développement (LVD) en association avec AloAlo Mayotte

Compétences pour la création pérenne et le développement d'une entreprise d'insertion à Mayotte positionnée sur deux créneaux porteurs pour le développement du territoire : la gestion, le recyclage, la valorisation des déchets d'une part, l'installation, la maintenance et la réparation des panneaux solaires pour des usages publics et privés d'autre part. Il vise à contribuer à l'insertion économique des jeunes et des demandeurs d'emploi de Mayotte ; axe économie circulaire et environnement et économie d'énergie ; • La Coopérative MACODIS, pour le projet de développer dans tous les magasins de ses membres adhérents, un véritable nouveau concept de petit commerce de proximité, privilégiant le lien social et les circuits courts de produits sains et de haut rapport qualité-prix, accessible à toutes les composantes de la population ; axe circuits courts de l'agroalimentaire ; • L'association Mayotte Nature Environnement, pour une étude de faisabilité sur la mise en place d'une laverie solidaire à Mamoudzou destinée à la préservation de l'environnement (eau et sols) et d'un site de recyclage / réparation des objets destinés à être jetés ; axe économie circulaire ; • Le CCAS de Chirogui, pour un projet "Gari la Coco" porté par l'ACI (ateliers et

chantiers d'insertion) destiné à mettre en place une ligne de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite afin de leur permettre de réaliser leurs démarches de la vie quotidienne ; axe mobilité durable ; • L'association TAMA pour un projet de développement du site éco-touristique de M'Tsanga-beach qui accueille des enfants et adolescents dans le cadre de séjours d'accueil collectif de mineurs, en diversifiant les prestations et activités proposées et en ouvrant le site à un public plus large ; axe tourisme alternatif et innovant ; • La société anonyme d'économie mixte SIM pour un projet "Facture O" destiné à la mise en place de chantiers école dédiés à l'auto-construction et à l'installation de systèmes domestiques à haute efficacité énergétique et à la collecte des eaux pluviales ; axe environnement et économie d'énergie et auto-construction. ■

Economie

Economie: Le 4ème Forum des RUP : un levier européen que Mayotte compte exploiter

Publié le lundi 27 mars 2017 à 4:30

« Nous avons un challenge : consommer ! » A force d'entendre cet impératif à propos des fonds européens, on va finir par penser qu'on gave des oies. A l'occasion de la préparation du Forum des Régions ultrapériphériques européennes, un point était fait sur les difficultés de consommation, au conseil départemental.

« Nous en sommes en moyenne à 25% de consommation des fonds », déclare Mohamed Sidi, le 6ème vice-président du département Chargé des Affaires européennes, « c'est le minimum annuel, qui nous évite pour l'instant le dégagement d'office », c'est à dire le retour des sommes à l'envoyeur, l'Europe. Il faut qu'au 31 décembre, les opérations prévues cette année soient engagées. Nous serions malgré tout parmi les bons élèves pour une première programmation.

On connaît les freins : « Les porteurs de projets n'ont pas les reins assez solides pour avancer le co-financement, et les banques n'accompagnent pas. Mais aussi, le Programme opérationnel n'a pas fait un bon diagnostic du territoire. » Co-rédigé par la préfecture qui a la compétence de gestion des fonds européens, mais qui a montré ses déficiences au point de perdre son agrément, et par le précédent exécutif conseil départemental, le Programme opérationnel a chiffré à 10 millions d'euros les besoins des PMI (Protection maternelle Infantile), et en rénovations, « alors que le besoin est de 24 millions d'euros, et en constructions, certaines sont de simples containers ».

Comme à son habitude, Sidi Mohamed n'accuse personne, « j'assume la continuité de service, mais le département devra sur cette opération verser 14 millions d'euros de sa poche ». Il regarde déjà plus loin, « nous nous préparons activement à la prochaine programmation qui commence en 2020 », en pointant les défis : « L'assainissement pour 800 millions d'euros, le contournement de Mamoudzou pour 700 millions d'euros, la salle polyvalente de Kahani, 'un petit Bercy', pour environ 300 millions d'euros. Quant à la crise de l'eau, qui prouve que nous sommes sous dotés en infrastructures, il faut commencer par consommer l'enveloppe existante. »

12 millions d'euros inutilisés pour la coopération régionale

Consommer, certains savent faire, « nous en sommes à 106% sur l'IEJ (Initiative Emploi Jeunes), où nous avons demandé une rallonge », essentiellement le fait du BSMA ou de grosses associations, comme **Tama** ou Apprentis d'Auteuil, qui ont su monter leurs dossiers.

En matière de coopération régionale, la Transfrontalière est en échec, entre Madagascar qui n'a pas voulu l'intégrer, et un travail avec les Comores qui a été placé sous le seul signe d'une discussion diplomatique avec Paris, sans que les acteurs locaux des deux îles française de l'océan Indien, préfets et présidents de département, en fassent partie. Frustrant que l'enveloppe de 12 millions d'euros ne soit pas utilisée, « il faut dépasser ces tensions », appelait l'élu.

Les départements d'outre-mer n'ont pas tous les mêmes difficultés pour consommer les enveloppes, étant déjà structurés, tant dans leurs infrastructures que dans l'ingénierie de projets. Mais, réunis sous l'appellation Régions ultrapériphériques (RUP) européennes, ils sont 9, les 5 DOM français et Saint-Martin, Madère et les Açores pour le Portugal et les Canaries, pour l'Espagne, à organiser tous les 2 ans un Forum pour faire poids au sein de l'Union Européenne.

Arriver à se faire entendre

Le 4ème va se tenir les 30 et 31 mars 2017 à Bruxelles, avec un programme dense. Mayotte avait participé au précédent en tant qu'« apprenant », puisqu'en septembre 2014 elle n'avait pas encore intégré leur cour. Contrairement à la délégation de 50 personnes menée par Daniel Zaïdani entièrement prise en charge par les départements, celle du président Soibahadine Ibrahim Ramadani intégrera un vice-président par thématique, il y en a 4*, et l'administration chargée de leur mise en œuvre, « nous seront un vingtaine accompagnés d'acteurs privés, dont les financeurs du déplacement, notamment la SEAM », la Société d'exploitation de l'aéroport de Mayotte (SEAM).

C'est l'occasion de permettre à l'ensemble des acteurs des RUP de s'exprimer sur la mise en œuvre des politiques européennes, « nous avons préparé un mémorandum commun de 156 pages, au sein duquel l'arrêt Mayotte, qui permet des adaptations, figure en bonne place. »

Tout réunis soient-ils, les 9 RUP vont devoir faire œuvre d'ingéniosité et activer leurs réseaux pour se faire entendre des instances européennes, actuellement en mal de reconnaissance, prises entre la tempête Brexit, et les programmes anti-européens de certains candidats à la présidentielle français.

Pour Adrachi Velou, Responsable de la Cellule partenariat à la Direction des Affaires européennes du département, ce Forum tombe à point nommé, « puisque en pleine révision de la politique de cohésion. Nous pouvons apporter des innovations et nous positionner en tant que laboratoire de valorisation des énergies renouvelables », et nous devons faire ce travail de lobbying qui fait tant défaut à Mayotte », complète Mohamed Sidi. Dans ce cadre, il annonce l'affectation d'un agent du département entre Bruxelles et Paris, « pour assister aux réunions d'ajustement par exemple auxquelles nous n'assistons jamais. »

Anne Perzo-Lafond

Article du 13 juillet 2017

DOSSIER

ZOOM SUR LES SÉJOURS VILLE VIE VACANCES

L'association Tama et ses partenaires mettent en place cette année encore, plusieurs séjours Ville Vie Vacances. Qu'est-ce que les séjours VVV ? Éléments de réponse.

Ville Vie Vacances (VVV) est un programme national financé par le Fonds interministériel d'intervention pour la Ville (FIV). Il s'agit de crédits spécifiques «politique de la ville» VVV débloqués par l'Etat.

Les bénéficiaires en sont les municipalités au travers d'instances comme les Centres de coopération policière et douanière (CCPD), les Centres communaux d'action sociale (CCAS), les centres sociaux, les maisons de jeunes, des structures spécialisées dépendant des Conseils généraux, de la Protection judiciaire de la Jeunesse (PJJ), de l'administration pénitentiaire, des centres de loisirs ou d'animation jeunesse (CLJ), ces derniers relevant de la police nationale.

La campagne Ville Vie Vacances associe donc des partenaires diversifiés : l'Etat (ministères des Affaires Sociales, du Travail et de la Solidarité, de la Justice, de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, des Sports, de l'Intérieur), les Conseils généraux, les communes, la caisse d'allocations familiales, les associations, etc.

Le programme Ville Vie Vacances est un dispositif intégré de prévention de la délinquance mis en œuvre pendant les périodes de vacances scolaires, et qui bénéficie aux jeunes âgés de 11 à 18 ans résidant, en priorité, dans les quartiers populaires.

Ce dispositif privilégie les actions destinées aux publics en voie de marginalisation ou en risque de délinquance, et qui ne fréquentent pas spontanément les structures traditionnelles d'animation à leur disposition.

De nombreux partenaires pour soutenir Tama

Les activités proposées ont pour objet l'animation de quartier, la promotion du sport et de la culture, l'organisation de sorties à la journée, de plusieurs jours ou des départs autonomes, l'apprentissage d'un savoir-faire technique ou à visée professionnelle, l'exercice de la citoyenneté ou la promotion de la santé.

Une attention particulière est portée au contenu éducatif des actions proposées. A Mayotte, le programme Ville Vie Vacances est coordonné par l'association Tama, qui travaille aux côtés de nombreux partenaires (le Pôle Enfance TAMA, Dago TAMA, la mairie de Chiconi, le Village d'Eva, SESSAD Tsioussi, Cernéa Mayotte (PEAJ), la Maison Des Adolescents (MDA), la Protection Judiciaire de Jeunesse (PJJ), le collège de M'gombani, le Programme de Réussite Éducative (PRE) Mamoudzou, et le Service Protection de l'Enfance (SDE) du conseil départemental de Mayotte).

Il permet à des dizaines d'enfants, de tous milieux sociaux, de bénéficier de séjours de vacances au même titre que les enfants de famille plus aisées.

Cette année, le programme Ville Vie Vacances se déroulera à M'tsangabeach. Il concernera une centaine de jeunes âgés de 12 à 17 ans.



UNE FORMATION D'ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS FAIT SON ENTRÉE

Le Conseil départemental et l'IRTS (Institut régional du travail social) ont inauguré hier matin au centre d'affaires Maharajah à Kaweni la première formation du diplôme d'État d'éducateur spécialisé à Mayotte. 20 demandeurs d'emploi vont en bénéficier et seront opérationnels dans 3 ans pour travailler auprès du public jeune en difficulté.

Bonne nouvelle pour l'aide sociale à Mayotte. Pendant les trois ans à venir, des Mahorais âgés entre 25 et 35 ans vont être formés au métier d'éducateur spécialisé. Le but étant à l'issue de cette formation en alternance d'intégrer une structure associative ou publique spécialisée dans l'accompagnement de personnes en difficulté, notamment les jeunes issus de milieux sociaux défavorisés, plus particulièrement les mineurs isolés. Ils travailleront pour des associations ou des services du département comme l'Aide sociale à l'enfance (ASE), les PMI (protection maternelle infantile), la direction de la solidarité, ou encore la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse), Tama et Toioussi.

En attendant, les étudiants vont suivre 1 400 heures théoriques et 1 200 heures de formation en entreprise. Ils devront suivre 4 stages durant ces trois années dont 1 en métropole ou à l'étranger pendant 4 mois. "Chaque élève sera placé dans une structure suivant leur profil", explique Attoumani Mouhamadi, responsable de l'antenne IRTS à Mayotte. En prenant part à ce dispositif, les étudiants s'engagent à l'issue de leur formation travailler à Mayotte durant les 9 ans qui suivent. En cas de manquement à cette obligation, ils seront obligés de rembourser le financement dont ils auront disposé.

Après la formation de moniteur éducateur lancée en 2016, l'IRTS et le Département poursuivent cet objectif d'une nouvelle formation par an. "À la rentrée 2018, nous inaugurerons une formation d'assistant social", précise Attoumani Mouhamadi avant d'ajouter, "on ouvrira des formations tant qu'il y aura des besoins au sein du Département".

D'autant plus que le dispositif dispose d'un budget conséquent. Pour cette nouvelle formation,



La conseillère départementale, Mariame Saïd (assise à droite) entourée de l'équipe départementale chargée de la formation professionnelle et de l'IRTS (Attoumani Mouhamadi, responsable de l'antenne IRTS à Mayotte, debout à gauche et Habib Souffou, directeur de la formation professionnelle au sein du Conseil départemental, debout à droite).

l'enveloppe est de près d'un million d'euros. Une somme qui sert à payer les bourses des élèves (500 € par mois et par personne), les formateurs et le matériel. Pour le moment la collectivité finance ce programme avec ses fonds propres, mais elle espère disposer des fonds européens notamment le FSE. "On espère même obtenir un remboursement des années précédentes, car on n'a pas réussi à décrocher ces fonds pour 2016 et 2017", explique Habib Souffou, directeur de la formation professionnelle au sein du Conseil départemental.

LE DÉPARTEMENT A BESOIN D'UNE CENTAINE D'ÉDUCATEURS SPÉCIALISÉS

Cette formation va donc permettre de former des Mahorais qui souhaitent s'investir dans le territoire. "J'ai choisi cette filière, car je veux contribuer au développement de mon île en aidant les jeunes en détresse et leur entourer afin qu'ils réalisent leur rêve", raconte ambitieux Abdou Aha-

madi Ronaldo, 35 ans. Même discours pour sa "camarade de classe" Harouna Wassila, 31 ans : "C'est en voyant les jeunes traîner dans la rue à mon retour de métropole il y a 6 ans que j'ai eu un déclic et que j'ai voulu travailler dans ce domaine. Je voudrais personnellement contribuer à faire changer les choses et à Mayotte on a besoin d'éducateurs spécialisés".

Car l'île en manque cruellement comme le rappelait Mariame Saïd vice-présidente chargée de la formation professionnelle lors de son discours d'inauguration. Les besoins selon le Département seraient d'une centaine au vu des 3 000 à 6 000 mineurs isolés que compte le territoire et qui nécessitent un accompagnement. "Nous espérons obtenir ces effectifs d'ici 2020", nous indique Habib Souffou. À l'heure actuelle, 98 % des 86 travailleurs sociaux formés à l'IRTS de la Réunion poursuivent leur activité à Mayotte, selon les chiffres de la conseillère départementale.

ED

IRTS

Des éducateurs spécialisés formés à Mayotte

L'institut régional de formation des travailleurs sociaux (IRTS) antenne de Mayotte s'agrandit. Dépendant de la Réunion, cette antenne a été ouverte à Mayotte l'année dernière avec la première promotion des moniteurs éducateurs formés dans notre île. Ce lundi, en grande pompe avec le cabinet du Conseil départemental, et en présence de Mariame Said, vice-présidente en charge des formations professionnelles et des médias, a été présentée la première promotion des éducateurs spécialisés.

22 étudiants, tous au parcours divers, âgés de 25 à 35 ans vont suivre la formation pendant trois ans. Trois ans de cours théoriques soit 1450 heures et de stages également en 2100 heures. Des stages à Mayotte mais aussi en métropole ou ailleurs en Europe.

Une formation financée à 100% par le département soit près d'un million d'euros pour les trois années. Mariame Said dans son discours a tenu à le souligner: « Quand vous entendez que le Conseil départemental ne fait rien, on fait beaucoup de chose » a-t-elle dit aux étudiants. « Le Conseil départemental forme des travailleurs sociaux avant même que ça n'entre dans ses prérogatives » a-t-elle également ajouté avant d'annoncer l'ouverture en 2018 d'une formation des assistants sociaux ici à Mayotte.

Habib Souffou, le directeur de la formation professionnelle au Conseil départemental explique



quant à lui que l'un des objectifs de la mandature « c'est de doter Mayotte de son propre IRTS, mais pour ça il en faudrait plus des gens compétents comme Mouhamadi ». Il parle là de Mouhamadi Attoumani, le responsable de l'antenne de Mayotte. Et devant les étudiants en ce lundi de rentrée, le responsable de la formation annonce la couleur. « Il ne faut pas que ça soit un diplôme cocotier. Ça sera intense et les retards ne seront pas tolérés. Je ne tolérerai pas un quart d'heure de retard tous les jours. Un retard peut arriver mais pas tout le temps. L'excuse des embouteillages ne marchera pas. On prend ses dispositions » annonce-t-il aux étudiants. Et il fait bien de le dire, parce que l'institut est situé à Kawéni...les embouteilla-

ges font partie du quotidien. Le ton est donc donné pour cette première promotion d'éducateurs spécialisés de Mayotte.

À l'issue de la formation, ils pourront travailler dans différentes structures comme la PJJ, l'aide sociale à l'enfance, Tama ou Toioussi entre autres. Ces étudiants, à l'exemple de Wardati, originaire de Trévani sont conscients du besoin criant de l'île en travailleurs sociaux. « J'aimerais m'occuper des mineurs délinquants » dit-elle. Mais, il n'y a pas que les mineurs délinquants, il y a aussi les jeunes enfants, les per-

sonnes en situation de handicap également qui nécessitent la présence d'éducateurs spécialisés. Ces vingt-deux étudiants ne combleront pas le déficit de travailleurs sociaux qu'accuse l'île, mais ils permettront déjà d'améliorer les choses, d'autant que ces étudiants doivent travailler par la suite pendant dix ans à Mayotte. Durant ces trois années de formation, ils recevront 500 euros de bourse mensuelle versée par le département.

K.A

Conservez votre jeunesse !
Jenny Institut 0269624251



TAMA-TOIOUSSI : les salariés vont perdre gros

TAMA-TOIOUSSI : les salariés vont perdre gros : Une salle de psychomotricité Les deux associations Tama et Toioussi ont fusionné en une seule, et sont désormais contrôlées par une entreprise métropolitaine, le groupe SOS. Si le Comité d'Entreprise s'est vu garantir lors de la fusion que celle-ci « ne changerait rien », des documents diffusés en interne annoncent une remise à plat de tous les acquis des deux associations. Dans un premier temps, le groupe se voit attribuer un nouveau règlement intérieur, simplifié par rapport au précédent. Il n'y est plus fait mention des congés par exemple. Plus inquiétante, cette « note d'information » émise par la direction à l'attention des représentants du personnel en août. Ce document annonce la remise à plat de tous les accords en vigueur dans l'association « afin d'harmoniser les pratiques qui sont différentes selon les établissements ». Selon le préambule de ce document, cette dénonciation massive des « usages au sein de l'association » vise à « anticiper le projet d'application pour tous les salariés de la Convention collective du 31 octobre 1951 ». En somme, les salariés s'orientent vers une réglementation interne commune, prenant comme base cette fameuse convention collective. Ainsi, ce sont pas moins de 16 avantages acquis aux salariés qui devaient leur être retirés au premier janvier prochain, date d'application du code du travail de droit commun à Mayotte. Parmi les plus emblématiques de ces accords, la disparition de la « subrogation de paiement entre le 1er et le 6e jour d'arrêt maladie », en résumé, le retour du délai de carence en cas d'arrêt. Egalement dénoncé le congé paternité de 11 jours, la prime de vie chère, le véhicule de service pour les cadres et les 16 jours fériés. Quels changements sont à craindre ? Si cette dénonciation des accords inquiète tant, c'est que les salariés n'ont en contre partie aucune garantie de compensation, bien que des négociations soient prévues avec les partenaires sociaux sur ce sujet. Un document également diffusé en interne, et distribué la semaine dernière en priorité aux cadres, vient appuyer ces inquiétudes. Cyniquement intitulé « Un avantage pour un autre », ce texte tente de prouver que « certains usages dénoncés seront compensés par l'application des droits ouverts par l'application de la CCN 51, du code du travail, ou feront l'objet de négociation. » Pourtant à la lecture du document, les salariés semblent bien être les grands perdants du changement annoncé. Concernant par exemple la rémunération des premiers jours d'arrêt maladie, le document précise que l'application de la convention collective « a pour conséquence la non perception d'indemnités journalières et complémentaires sur les quatre premiers jours d'arrêt maladie ». La prime de naissance « n'existe pas sous la CCN51 ». La mise à disposition de véhicule de service aux cadres est menacée. « La CCN51 prévoit une indemnité kilométrique en cas d'usage de la voiture personnelle ». Le congé de 5 jours pour enfant malade serait réduit à 4 jours. L'« octroi systématique de tous les jours fériés, soit 16 jours alors que seuls 4 sont obligatoirement chômés et payés » sera « à négocier en attente de ce que dira le code du travail ». Dans l'état actuel des choses, seuls cinq jours supplémentaires devraient s'appliquer à Mayotte en vertu du projet d'ordonnance sur le code du travail : le 27 avril pour l'abolition de l'esclavage, et quatre fêtes musulmanes. Et c'est précisément ces ordonnances qui cristallisent les inquiétudes au sein du groupe. En vertu de l'article premier de ces ordonnances réformant le code du travail, les accords d'entreprise primeront bientôt sur les accords collectifs de branche, donc sur les conventions collectives. De quoi ajouter du flou quant à ce qui attend les salariés de M'Lézi Maore, qui ne savent donc, absolument pas, à quelle sauce ils ont être mangés. Yohann DELEU



TAMA-TOIOUSSI : les salariés vont perdre gros

TAMA-TOIOUSSI : les salariés vont perdre gros : Les représentants syndicaux des associations TAMA et TOIOUSSI, réunies en une unique association sous le nom M'Lezi Maore, craignent pour leurs conditions de travail et de rémunération. Les deux associations Tama et Toioussi ont fusionné en une seule, et sont désormais contrôlées par une entreprise métropolitaine, le groupe SOS. Si le Comité d'Entreprise s'est vu garantir lors de la fusion que celle-ci « ne changerait rien », des documents diffusés en interne annoncent une remise à plat de tous les acquis des deux associations. Dans un premier temps, le groupe se voit attribuer un nouveau règlement intérieur, simplifié par rapport au précédent. Il n'y est plus fait mention des congés par exemple. Plus inquiétante, cette « note d'information » émise par la direction à l'attention des représentants du personnel en août. Ce document annonce la remise à plat de tous les accords en vigueur dans l'association « afin d'harmoniser les pratiques qui sont différentes selon les établissements ». Selon le préambule de ce document, cette dénonciation massive des « usages au sein de l'association » vise à « anticiper le projet d'application pour tous les salariés de la Convention collective du 31 octobre 1951 ». En somme, les salariés s'orientent vers une réglementation interne commune, prenant comme base cette fameuse convention collective. Ainsi, ce sont pas moins de 16 avantages acquis aux salariés qui devraient leur être retirés au premier janvier prochain, date d'application du code du travail de droit commun à Mayotte. Parmi les plus emblématiques de ces accords, la disparition de la « subrogation de paiement entre le 1er et le 6e jour d'arrêt maladie », en résumé, le retour du délai de carence en cas d'arrêt. Egalement dénoncé le congé paternité de 11 jours, la prime de vie chère, le véhicule de service pour les cadres et les 16 jours fériés. Quels changements sont à craindre ? Si cette dénonciation des accords inquiète tant, c'est que les salariés n'ont en contre partie aucune garantie de compensation, bien que des négociations soient prévues avec les partenaires sociaux sur ce sujet. Un document également diffusé en interne, et distribué la semaine dernière en priorité aux cadres, vient appuyer ces inquiétudes. Cyniquement intitulé « Un avantage pour un autre », ce texte tente de prouver que « certains usages dénoncés seront compensés par l'application des droits ouverts par l'application de la CCN 51, du code du travail, ou feront l'objet de négociation. » Pourtant à la lecture du document, les salariés semblent bien être les grands perdants du changement annoncé. Concernant par exemple la rémunération des premiers jours d'arrêt maladie, le document précise que l'application de la convention collective « a pour conséquence la non perception d'indemnités journalières et complémentaires sur les quatre premiers jours d'arrêt maladie ». La prime de naissance « n'existe pas sous la CCN51 » La mise à disposition de véhicule de service aux cadres est menacée. « La CCN51 prévoit une indemnité kilométrique en cas d'usage de la voiture personnelle » Le congé de 5 jours pour enfant malade serait réduit à 4 jours, L'« octroi systématique de tous les jours fériés, soit 16 jours alors que seuls 4 sont obligatoirement chômés et payés » sera « à négocier en attente de ce que dira le code du travail ». Dans l'état actuel des choses, seuls cinq jours supplémentaires devraient s'appliquer à Mayotte en vertu du projet d'ordonnance sur le code du travail : le 27 avril pour l'abolition de l'esclavage, et quatre fêtes musulmanes. Et c'est précisément ces ordonnances qui cristallisent les inquiétudes au sein du groupe. En vertu de l'article premier de ces ordonnances réformant le code du travail, les accords d'entreprise primeront bientôt sur les accords collectifs de branche, donc sur les conventions collectives. De quoi ajouter du flou quant à ce qui attend les salariés de M'Lezi Maore, qui ne savent donc, absolument pas, à quelle sauce ils ont été mangés. Yohann DELEU

Article du 14 Septembre 2017

CODE DU TRAVAIL

TAMA RÉPOND AUX INQUIÉTUDES DE SES SALARIÉS

A la suite de l'article "Tama-Toioussi : les salariés vont perdre gros", paru mardi dernier sur le site de nos confrères du Journal de Mayotte, la directrice de l'association Mlezi Maore (ex Tama et Toioussi) Hélène Le Hir, a souhaité s'exprimer afin de rassurer ses salariés quant aux changements à venir en 2018 en termes d'acquis sociaux.

La direction s'est donnée les moyens d'appliquer la convention collective nationale 51 (convention des établissements privés d'hospitalisation, de soins, de cure et de garde à but non lucratif) au 1er janvier 2018 de façon concomitante à l'application du code du travail national. Ce passage impose des démarches réglementaires en termes d'information et de consultation des représentants du personnel et des salariés. La dénonciation des usages en fait partie.

Il est bien compréhensible que des usages existants soient supprimés au bénéfice de nouveaux droits découlant de la convention collective nationale 51 et du code du travail. Il existe par ailleurs aujourd'hui des disparités dans l'organisation du travail entre les professionnels des deux

anciennes associations. Il y a donc une nécessité d'harmoniser les pratiques pour l'ensemble des salariés d'où la proposition d'un règlement intérieur unique.

Bien que depuis plusieurs mois cette démarche soit annoncée, la direction comprend que la période peut être insécurisante pour certains salariés ; mais elle est toutefois obligatoire avant l'ouverture des négociations avec les partenaires sociaux. L'application de la CCN51 outre d'être une reconnaissance pour les métiers du social sur Mayotte permet également et surtout de garantir les droits des salariés. C'est la seule raison pour laquelle la direction œuvre pour sa mise en place.



**Maison des
Adolescents**

TAMA

Tourisme

Nouveaux tracés des sentiers de randonnée en attente d'être relookés

Publié le mercredi 20 septembre 2017 à 5:00

Aucun commentaire

L'Office national des Forêt (ONF) vient de rendre le dernier opus de son étude sur les chemins de randonnée. Commandée par le conseil départemental, son objet était l'amélioration de l'offre touristique en matière de randonnée à Mayotte, en se basant sur l'existant. Un investissement d'un million d'euros pour les rendre opérationnels.



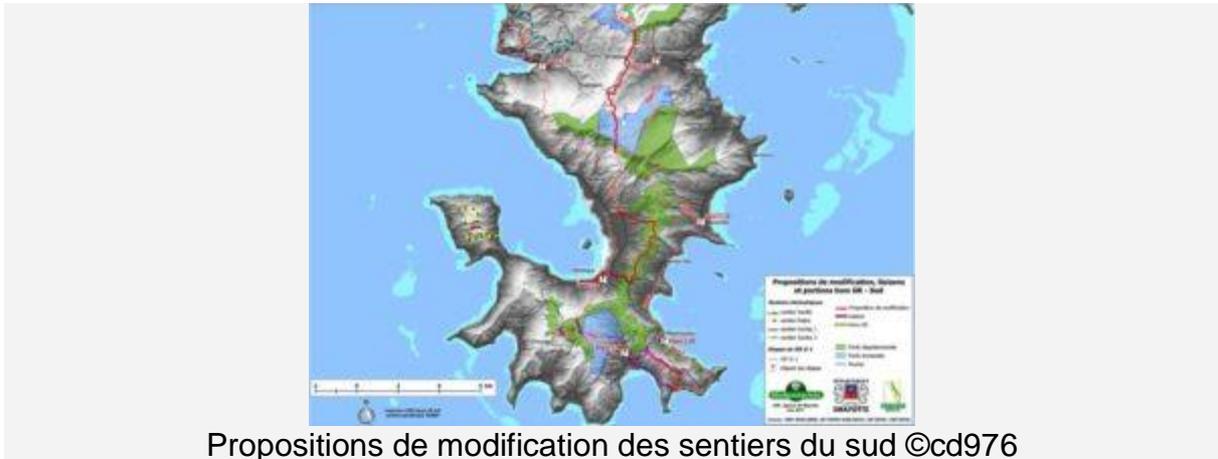
Laurent Mercy aux côtés de Jeannette Lartigue qui va lui succéder à l'ONF

Le dernier comité de pilotage de l'étude sur les sentiers de randonnée entérinait les réflexions menées lors de ce gros travail de terrain et de concertation avec les acteurs du tourisme. Les actuels tracés étaient en effet à revoir, pour incorporer des sites exclus jusqu'à présent, comme les marches d'Acoua dans le nord, ou pour conduire les GR et leur promeneurs vers des possibles hébergements.

Les 160km de sentiers ont été inventoriés, notamment pour en cerner le foncier, « par grands types de propriétaires pour mettre en évidence les difficultés de passage éventuelles et les conventions de passage à prévoir dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée », retrace l'étude. Les tenants des titres sont pour près de la moitié le conseil départemental et les privés.

Les travaux à mener pour réhabiliter, mettre en place la signalétique les sentiers, dépassent le million d'euros, un peu moins si des chantiers d'insertion sont menés, notamment avec Tama, les PEPS, ou le BSMA.

Former des accompagnateurs



Propositions de modification des sentiers du sud ©cd976

Le Département avait également demandé une évaluation des activités socio-économique tournant autour de cette activité. Un sujet est plus complexe. Si une liste exhaustive des hébergements et restauration en lien avec la randonnée a été établie avec le Comité du tourisme, par contre, « nous avons eu du mal à joindre les acteurs du milieu rural, mais ceux qui ont été contactés ont montré de l'intérêt à proposer de l'hébergement chez l'habitant », nous confiait Laurent Mercy, Directeur de l'ONF pour encore... un jour, puisqu'il quitte définitivement Mayotte ce jeudi.

Les randonneurs sportifs et du dimanche ont été référencés, du Mahoraid aux sorties des Naturalistes (3.000 personnes) et de l'association Ami raid Rando (1.000 personnes). « Quant à la fréquentation individuelle, elle est freinée par le risque, sans doute exagéré, d'agressions sur les sentiers qui donnent un sentiment d'insécurité », souligne le document. Ce risque est atténué par la randonnée en groupe, « d'où la nécessité de mettre en place des formations d'accompagnateurs: CROS, BSMA, Comité sport pour tous, qui doit aussi impliquer les communes. »

Les élus à la réalisation



Une partie des acteurs présents à ce dernier COPIL

A noter qu'une étude spécifique a été menée pour le Mont Choungui, car hors sentiers de randonnée. Les travaux à mener sont chiffrés à 117.000€ pour la sécurisation et 14.000€ pour l'information.

Une charte graphique a été proposée, ainsi que la publication de topoguide. Les données seront fournies au Département sous forme électronique, et l'ensemble



devra être validé par la Fédération Française de la randonnée pédestre. Il devrait en découler la mise en place d'un comité régional de la randonnée pédestre, un travail sur lequel se penche la Direction de la Jeunesse et des Sports.

Une masse de travail colossal qui appelle à être utilisé par les acteurs, « on l'espère en tout cas ! », lance un Laurent Mercy plutôt optimiste, « les intercommunalités sont volontaires. La commune de Bandrélé a fait réaliser une étude particulière à financements européens sur une boucle de rando, Chirongui est très en avance, et a demandé, avec Sada, le même type de fiches pour les particularités de leurs territoires respectifs, en signalétique et entretien.

C'était la dernière action de Laurent Mercy qui part à la retraite et quitte Mayotte ce jeudi. C'est Jeannette Lartigue qui lui succède, l'actuelle responsable du service forestier départemental.

Anne
Le Journal de Mayotte

Perzo-Lafond

Article publié le 20 Septembre

ERRATUM

Dans l'article "*Mineurs isolés : les engagements seront tenus*" paru dans l'édition du 19 septembre de Flash Infos Mayotte, la structure Mlezi Maore (qui regroupe les associations Tama et Toioussi) a souhaité apporter une rectification : "L'établissement de placement éducatif Dago (EPE Dago) n'est pas une structure qui prend en charge des mineurs isolés. L'EPE Dago accueille des mineurs âgés de 13 à 17 ans placés par les autorités judiciaires (c'est-à-dire le juge des enfants/juge d'instruction) en vertu du principe d'une prise en charge éducative comme alternative à l'incarcération (ordonnance du 2 février 1945). Nous sommes habilités depuis 2014 par la protection judiciaire de la jeunesse pour la gestion de cet établissement.

Nous avons bien un service AcEMO qui prend en charge les mineurs non accompagnés sur le territoire (accompagnement éducatif en milieu ouvert), afin de soutenir temporairement la famille ou le tiers accueillant les mineurs dans l'attente du retour du parent éloigné. Cette prise en charge ponctuelle permet d'offrir un accompagnement éducatif individualisé aux mineurs et d'assurer une protection, notamment des conditions de vie essentielles. Ces mesures d'accompagnement sont confiées par les services de l'aide sociale à l'enfance (ASE) du département.

Europe

La préfecture de Mayotte agréée autorité de gestion des fonds européens

Publié le lundi 25 septembre 2017 à 5:15

Aucun commentaire

« Ce n'est pas facile, mais on se bat ! » : c'est le cri de guerre que l'on peut entendre dans les couloirs de la préfecture pour parler des fonds européens. Beaucoup d'atermolements que nous avons souvent dénoncés, et qui sont en voie d'être résolus assure le SGAR Pierre Papadopoulos.



Pierre Papadopoulos revendique une bonne programmation des dossiers

Lorsqu'elle récupère en 2015, à la demande du conseil départemental, l'autorité de gestion des fonds européens, la préfecture de Mayotte se trouve fort dépourvue. Sans détenir d'agrément de gestion, commençait pour elle une « période transitoire », ainsi que la nomme pudiquement Pierre Papadopoulos, le Secrétaire général aux Affaires régionales de la préfecture (SGAR).

Une période qui aura vu 4 SGAR aux commandes, de 2015 à 2017 : Philippe Laycuras, Alain Faudon, Jean Almazan et Pierre Papadopoulos... et encore, avec des périodes d'intérim entretemps. Une valse que n'aime pas la mise en musique de la chevauchée fantastique des fonds européens, qui préfère une équipe et des interlocuteurs stables. Pendant deux ans, le Pôle Affaires européennes a monté sa formation cahin-caha, « l'effectif est complet depuis un an environ », déclare Pierre Papadopoulos.

La commission européenne s'est déplacée deux fois par an pour constater l'avancement, et la capacité pour l'équipe de gérer de manière autonome l'enveloppe de 378,5 millions d'euros. La Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC) l'a validé le 17 juillet 2017, et le 3 août 2017, le premier ministre Edouard Philippe a officiellement désigné la préfecture de Mayotte comme autorité de gestion.

Mieux que les Antilles



La fête de l'Europe en 2016

Jusqu'à présent, la préfecture ne pouvait officiellement qu'étudier les dossiers, « désormais l'agrément nous permet de les mettre en paiement. »

Avec l'adjointe du SGAR arrivée il y a une semaine, l'équipe du Pôle des affaires européennes, est complète, « 15 personnes formées ou en cours de formation », et un contrôleur de la CICC est présent.

Peu de fonds ont été consommés, « l'essentiel des projets étant arrivés en 2016 et 2017 », souligne le SGAR, à la suite des appels du pied de ses prédécesseurs. Par contre, en engagements, c'est à dire en démarrage de projets, nous serions pas mal classés. Le fonds structurel de développement FEDER l'était à hauteur de 36% en mars 2017, « donc 150.000 euros », essentiellement sur les amphidromes (en instruction de paiement) et l'hôpital de Petite Terre. On y trouve aussi les projets du Syndicat des Eaux et des privés (investissements touristiques, bateaux, hôtellerie, photovoltaïque). « La Guadeloupe est à 12%, et la Martinique à 25% », rapporte Pierre Papadopoulos.

L'expertise incontournable



Des exemples de financements UE s'affichaient à la barge

Les acteurs économiques sont notamment appelés à venir déposer leurs projets : « Ils doivent les figurer et les professionnaliser grâce aux acteurs compétents de leurs secteurs, je pense aux chambres consulaires notamment. Nous pouvons ensuite les accompagner financièrement sur une assistance technique. »

Moins de satisfaction en revanche du côté du fonds social européen, le FSE, « nous sommes moins bons, avec 21% en programmation ». Et alors qu'en matière de social, beaucoup est encore à faire à Mayotte. L'IEJ, l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes, a très bien marché en revanche, « on est à plus de 100% », consommé par des structures qui ont des appuis nationaux, et donc des expertises en matière de consommation de fonds européens, comme le BSMA, Apprentis d'Auteuil, ou Tama (groupe SOS). L'IEJ va être fusionné avec le FSE.

« Open bar » à la pref



Préparer la transition dès maintenant

Sur ce fonds, nous n'en étions qu'à 1% au début de l'année, glisse le SGAR, « c'est pourquoi j'ai décidé de l'ouvrir, c'est 'open bar', désormais ». Pierre Papadopoulos ne va pas délivrer des bières à tout-va, mais des validations, du moins l'espère-t-il : « Il n'y aura plus d'appel à projets, plus de critères imposés. C'est une simplification colossale ! » Il envisage un schéma facilitateur équivalent pour le FEDER, mais qui demande davantage de précautions. Et travaille aussi avec l'AFD, « pour mettre en place une ligne de trésorerie sur des dossiers que nous aurions validés. »

Sur le FEADER agricole, nous sommes au même niveau de programmation que la Guadeloupe, indique-t-il, 32%, mais à zéro quasiment pointé pour le FEAMP, que vont sauver les Affaires maritimes avec le projet d'implantation de 7 pontons de pêche autour de l'île, « pour accompagner notamment la petite pêche. »

Pour ne pas se trouver de nouveau au dépourvu quand la nouvelle programmation sera venue, la passation de relais doit s'organiser vers le conseil départemental qui va reprendre l'autorité de gestion dès 2021. « Le conseil départemental cogère avec nous le comité de programmation, en sélectionnant avec nous de manière très active, les dossiers à retenir. » Le comité se réunit une fois par mois.

Avec cet agrément, et à écouter Pierre Papadopoulos, en janvier la consommation devrait avoir fait un bond, « nous avons un gros boulot maintenant, il va falloir payer ! »

Anne

lejournaldemayotte.com

Perzo-Lafond



SUITE DU MOIS DE L'ESS

Le mois de l'économie sociale et solidaire se poursuit. Plusieurs événements sont au programme cette semaine : -Semaine portes ouvertes au Centre communal d'action sociale de Chirongui du 13 au 17 novembre à la mairie de Chirongui. Toute la semaine, le CCAS expose les actions de ses trois Ateliers chantiers d'insertion : leurs missions, fonctionnement et résultats seront présentés et illustrés par des photos. Aux horaires d'ouvertures de la mairie : du lundi au jeudi 7h30-12h00 et 13h30-16h30. Le vendredi 7h30-11h00. Plus d'infos : ccas@chirongui.yt.
- Journée portes ouvertes avec

Apprentis d'Auteuil le 14 novembre de 9h à 14h au restaurant d'application (Mamoudzou). Le temps d'une demi-journée, les élèves deviennent formateurs : cours de cuisine, préparation d'une entrée et d'un dessert, arts de la table, service en salle, dégustation... Places limitées à 10 personnes.
Inscriptions : vera.florent@apprentis-auteuil.org.
- Journée portes ouvertes à la Régie de territoire Maecha Espoir à Acoua le 15 novembre de 8h à 17h. Toute la journée, la RTME présente ses activités et son projet ESS. Profitez-en pour visiter son atelier de transformation de farine et sa

cuisine ! A 9h30, visite du jardin espace vert Acoua 2. A 11h, dégustation de jus de fruits frais. Plus d'infos : 02 69 61 05 81.
- Déj' de l'ESS le 16 novembre de 12h à 14h au Centre Universitaire (Dembéni). Espace d'échanges informels sur l'esplanade du CUFR, les Déj' de l'ESS permettent la rencontre individuelle entre étudiants et employeurs de l'ESS. Ce premier Déj' conviera [Mlezi Maore](#) et PEPS, deux structures d'insertion par l'activité économique. ■



**ROUKIA LAHADJI ELU NOUVELLE
PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION MLEZI
MAORE**

Social

[Roukia Lahadji succède à Thani Mohamed à la présidence de Mlézi Maore](#)

Publié le mardi 28 novembre 2017 à 16:11

[Aucun commentaire](#)



Roukia Lahadji

C'était un peu son bébé au sénateur Thani Mohamed, qui avait fondé Tama avec notamment Philippe Duret, son ex-directeur. Tama fut ensuite reprise par le groupe SOS, puis renommé Mlézi Maore après sa fusion avec Toioussi. Désormais président de la Chambre Régionale de l'Economie sociale et solidaire (CRESS), le sénateur passe donc la main à la maire de Chirongui, Roukia Lahadji, également présidente de l'Agence Régionale du Livre et de la Lecture de Mayotte.

MLEZI MAORE, « Prendre soin de Mayotte » en shimaoré, est une association mahoraise qui agit depuis 14 ans aux côtés des plus fragiles. Fruit de la fusion de deux associations majeures du territoire, elle intervient dans les champs du Handicap, de la Jeunesse et de la Solidarité. Forte de ses 272 professionnels issus en majorité du territoire, l'association a mené des actions envers 11.212 bénéficiaires en 2016. Elle manage 19 dispositifs et 7 établissements habilités, pour 324 places dans le handicap, 9.090 jeunes accompagnés et 1.985 jeunes bénéficiaires des dispositifs de solidarité.

La nouvelle présidente est connue pour sa fibre sociale : « Engagée depuis de nombreuses années au service du bien commun et de l'intérêt général, je m'efforce au quotidien de répondre au mieux aux besoins de ma population. Ma passion pour mon île et ma foi en des valeurs humaines de respect, de solidarité et de tolérance constituent le fondement de mes actions, c'est pourquoi j'ai souhaité m'investir dans cette nouvelle fonction », déclare Roukia Lahadji dans un communiqué.



- 2/ Mayotte

Roukia Lahadji , succède au sénateur Thani Mohamed Soilihi à Mlézi Maoré

C'est le nouveau visage de l'association Mlezi Maoré, l'ex Tama. Roukia Lahadji , succède ainsi au sénateur Thani mohamed Soilihi. L'association mène des actions auprès des personnes les plus fragiles. 11000 bénéficiaires dont plus de 9000 mineurs.



- René Lataste et Ibrahim N'Dogo
- Publié le 01/12/2017 à 08:45

ROUKIA LAHADJI NOUVELLE PRESIDENTE MLEZI MAORE

<https://la1ere.francetvinfo.fr/mayotte/roukia-lahadji-succede-au-senateur-thani-mohamed-soilihi-mlezi-maore-537661.html>

Article du 30 novembre 2017

ROUKIA LAHADJI, NOUVELLE PRÉSIDENTE DE L'ASSOCIATION MLEZI MAORE

L'organisme d'aide aux jeunes déshérités, les mineurs isolés et de défense des droits des étrangers Mlezi Maore, annonce la nomination de Roukia Lahadji, maire de la commune de Chirongui et présidente de l'Agence régionale du livre et de la lecture de Mayotte au poste de présidente de l'association. Elle succède au sénateur Thani Mohamed Soilihi, co-fondateur et président de l'association depuis plus de 14 ans. Souhaitant se consacrer pleinement à son mandat de parlementaire, il quitte ses fonctions à la tête de l'association.

Article du 07 décembre 2017

Association

Roukia Lahadji désignée présidente de Mlezi Mahorais

Nos abonnés et les lecteurs de notre tout nouveau site Internet, ont découvert hier soir cette information en exclusivité. La maire de Chirongui, vice-présidente de l'Interco du Sud, vient de prendre de nouvelles responsabilités. Roukia Lahadji a en effet été désignée présidente de l'ex association Tama, appelée maintenant Mlezi Mahorais. Candidate à ce poste pour succéder à Thani Mohamed Soilihi, sénateur et vice-président du Sénat, fondateur de l'association Tama il y a dix ans, elle avait été largement commentée par ses opposants, mais rien n'était fait, puisque ce n'était qu'une candidature.. Or cette can-



didature s'est muée en présidence puisqu'elle n'a pas été élue mais désignée. Avec cette association qui s'occupe des jeunes délinquants elle aura une corde plus à son arc d'autant qu'elle s'active et son déplacement à Paris n'a pas été vain au point de se faire tirer dessus à boulets rouges par ses opposants qui lui reprochent ses trahisons et sa manière d'agir... Ses partisans au contraire, expliquent qu'elle est rapide efficace et qu'elle a toujours un coup d'avance. Ce qui est sûr c'est que cette désignation va sans doute faire parler et couler de l'encre dans les prochains jours...

D.H.



PÔLE SOLIDARITES

Article du 31 mars 2017

Forum

« L'égalité fille-garçon, ça commence à la maison »

Quelle place la femme mahoraise doit occuper au sein de la famille, au sein du monde du travail et dans la société en général ? C'est ce que la section féminine de l'UI-CFDT Mayotte a tenté de savoir en organisant sa traditionnelle journée de la femme hier matin. La manifestation n'a pas rencontré autant de participants que l'an dernier, la faute à une communication qui a été plus légère. Mais ceux qui étaient présents en ont néanmoins profité pour faire l'état des lieux de la situation.

En terme d'éducation, il a été rappelé que les parents étaient les premiers piliers de l'éducation d'un enfant. C'est donc à eux de faire le nécessaire pour élever leurs enfants. Et même si de nombreuses associations telles que Tama existent pour s'occuper des enfants en difficulté, leur donner une éducation ne peut réussir que par l'implication des parents.

Archimède Saïd Ravoay, directeur du Céméa, a indiqué que généralement, les problèmes commencent quand les enfants atteignent l'âge de 10 ans. Et selon lui, des programmes existent pour éduquer les 6-11 ans et même les adolescents. « On peut remettre les jeunes sur le droit chemin et pour ceux qui ont suivi ce programme, je n'ai pas eu d'échecs. » Mais pour celui-ci, c'est aux communes



de mettre les moyens pour que ceux-ci soient mis en place.

D'autres on mis en doute le nombre de mineurs isolés, considérant que beaucoup avaient un toit où dormir. Mais ce qui a été souligné, c'est que l'éducation n'est pas seulement l'affaire des femmes. « On doit se compléter, chacun a son rôle et il faut s'entraider dans la réflexion pour mieux accompagner nos enfants. Mais il faut aussi éduquer de la même façon un garçon ou une fille à la maison, c'est là que commence l'égalité homme femme » a souligné Antufati Hafidhou, présidente de la section féminine de l'UI-CFDT.

Lors de cette réunion, il a aussi été souligné qu'à Mayotte, la femme avait été à l'avant-garde des combats politiques, mais que pour l'instant, il y avait encore une vision machiste. « On n'accepte pas encore que les femmes puissent prendre des décisions, mais ça viendra » a-t-on entendu, en prenant pour exemple Sarah

Mouhoussoune, l'ancienne conseillère générale de Dembeni et conseillère économique, sociale et environnementale ou encore Hanima Ibrahima, maire de Chirongui. Des femmes qui ont eu un mandat politique, mais qui ont eu le soutien de leur famille et notamment de leur compagnon. Chose que tout le monde n'obtient pas et qui casse pas mal d'ambitions de femmes qui ont envie de s'investir dans le champ politique, associatif ou économique.

Enfin, il a été rappelé que si les femmes voulaient avoir une place plus importante au sein de la société mahoraise, il fallait qu'elles se battent, car rien ne leur sera donné. « Il faut avoir confiance en nous » ont souligné les femmes présentes « La femme a une grande place ici » a résumé Ousseni Balahachi, le secrétaire départemental de l'UI-CFDT, exhortant ses collègues féminines à continuer le combat.

FS

Article du 24 octobre 2017

"TROPIQUES DE LA VIOLENCE" EN COMPÉTITION DANS UN CONCOURS LITTÉRAIRE RÉUNIONNAIS

A l'île de La Réunion, vient d'être publiée la liste des quatre ouvrages finalistes d'un prix littéraire, le Grand Prix du Roman Métis. Parmi ces quatre figurent "Tropique de la violence" de la mauricienne Nathacha Appanah, publié chez Gallimard et qui parle de Mayotte et sa jeunesse désœuvrée. "Tropique de la violence" a déjà obtenu plusieurs prix dont le prix Fémina des lycéens 2016. Il est bien parti pour le Grand Prix du Roman Métis décerné par la ville de Saint-Denis de La Réunion. Résultat le 5 décembre.

EXPOSITION: LES DÉTENUS SE METTENT À L'ART

Le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) et le dispositif de Prévention de

la récidive en milieu carcéral (PRMC) co-organisent une exposition d'œuvres issues des ateliers d'arts plastiques et d'écriture auxquels ont participé des personnes incarcérées au Centre Pénitentiaire de Majicavo. L'exposition «*Libres de créer*» se déroulera du 24 au 30 octobre 2017 au Comité départemental du tourisme de Mayotte. Mis en place depuis 2003, ces ateliers permettent à des personnes qui purgent leur peine de retrouver la confiance en soi, de créer des liens, d'imaginer, de rêver l'avenir, d'acquérir des savoirs qui pourront les aider à prendre en main leur vie, une fois à l'extérieur. De la poésie, du fusain, de la peinture, ou de la sculpture, tout est matière à créer pour retranscrire le quotidien d'une vie passée hors les murs.

Ces ateliers sont mis en place dans le cadre de la convention cadre culture - justice (ministère de la Justice et la préfecture de Mayotte). Elle

visera notamment le développement d'activités culturelles spécifiques dans les établissements pénitentiaires, le développement de la lecture et la maîtrise de la langue. Les partenaires financiers du dispositif sont : la DIECCTE, le Fonds Interministériel de Prévention de la délinquance (FIPD), et le SPIP.

Le Comité départemental du tourisme de Mayotte accueillera durant toute la semaine cette exposition. Ouverture au public de 9 à 17h.

ERRATUM

Dans notre article paru hier sur les 40 ans de la Sogea, nous avons confondu Frédéric Guillem avec Thierry Pitel. Contrairement à ce que nous avons indiqué, c'est bien ce premier, directeur régional adjoint de la société qui a pris la parole aux côtés de Mauro Lisa, directeur régional, lors de la cérémonie qui s'est tenue jeudi dernier.

Exposition

Avec l'art, les détenus s'offrent un peu d'évasion

Publié le mercredi 25 octobre 2017 à 5:00

Aucun commentaire

C'est une première. Jusqu'à samedi soir, le Comité de Tourisme de Mayotte accueille une exposition d'œuvres un peu particulières. Toutes ont pour point commun d'avoir été réalisées par des détenus de la prison de Majicavo.



Sylvie Boichot

« L'idée c'est de valoriser les travaux réalisés par les personnes détenues et montrer le travail qui est fait », explique Sylvie Boichot, coordinatrice du service de prévention de la récidive en milieu carcéral à l'association Mlézi Maore. Cette structure résulte de la fusion des associations Toioussi et Tama. Tama qui intervient depuis 2003 à la maison d'arrêt. « Nous avons déjà organisé des expositions au sein de l'établissement, mais c'est la première fois qu'on le fait à l'extérieur. »

Les œuvres exposées peuvent être des tableaux, des réalisations en 3 dimensions ou des textes comme des poèmes. Ici, une représentation de Voulé à la plage. Là, une maquette de village. Les détenus expriment dans leurs réalisations des pensées parfois engagées, comme ces personnages qui pleurent en regardant brûler la forêt, ou d'autres appelant à protéger le lagon.

L'écriture comme psychothérapie



« L'écriture et l'art plastique sont des

moyens pour les détenus de faire un travail sur eux-même, reprend la coordinatrice. Ils jouent avec les mots, la langue, les rimes. Ils retravaillent l'estime d'eux-même. C'est ainsi qu'on arrive parfois à prévenir la récidive. C'est important comme moyen de se reconstruire et de retrouver qui ils sont, et surtout ce qu'ils veulent devenir. »



Ces ateliers menés en détention sont d'ailleurs parfois suivis après la sortie. « J'ai revu en atelier des personnes après leur sortie de prison, c'est pour eux une aide importante, car ils prennent conscience de ce qu'ils ont fait, de ce qu'ils ont envie de faire, et surtout de ce qu'ils n'ont plus envie de faire. L'un d'eux me disait que l'atelier d'écriture était comme un psychologue. »

En tout, ce sont pas moins de 190 détenus qui participent aux différents ateliers de l'association Mlézi Maore, pour la plupart avec succès. « Certains vont par exemple s'inscrire en musique pour sortir de leur cellule, mais ça ne leur convient pas et ils arrêtent. Mais la plupart de ceux que je vois en arts plastiques restent jusqu'à ce qu'ils soient libérés. »

Parmi eux, deux détenus vont faire voyager leur travail jusqu'en métropole. Ils participeront au concours Passe-Muraille, qui met en lumière les bandes dessinées réalisées en milieu carcéral.

Yohann Deleu

Article du 27 octobre 2017

Art

L'ART POUR S'ÉVADER

Pour la première fois, le Comité départemental du Tourisme de Mayotte exposera les travaux artistiques des personnes incarcérées au Centre pénitentiaire de Majicavo Lamir, du 24 au 30 octobre 2017.
Par Houdah Madjidi

Poésie, fusain, peinture ou encore sculpture : les ateliers sont divers et variés. A l'initiative de l'association Mlézi Maoré (anciennement appelée **TAMA**), du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), et du dispositif de Prévention de la récidive en milieu carcéral (PRMC), "Libres de créer" est le fruit du travail de plusieurs détenus adultes et volontaires. Les ateliers ont été mis en place en 2003, dans le cadre de la Convention-cadre culture-justice (ministère de la Justice et la Préfecture de Mayotte). Ils ont pour objectif d'apporter une "confiance en soi, de créer des liens, d'imaginer, de rêver l'avenir, d'acquérir des avoirs qui pourront être utiles une fois à l'extérieur" a souligné l'association Mlézi Maoré.

En 2016, l'ensemble des ateliers a été financé par les Directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE), le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) et le SPIP à hauteur de 190 000 euros. A raison de deux séances hebdomadaires de trois heures dans chaque atelier, ces activités s'inscrivent dans une démarche créative en vue d'une meilleure réinsertion sociale des détenus.

Sylvie Boichot, coordinatrice au sein du SPIP, anime également l'atelier d'écriture depuis 2011. Elle parle de motivation et d'investis-



sement de la part des détenus, même si le niveau scolaire est peu élevé. "Ils ont envie d'apprendre, de progresser, il y en a pas mal qui écrivent tout seul dans leur cellule", indique-t-elle. "Les personnes incarcérées me donnent leurs productions à corriger, et nous procédons à un travail d'accompagnement : mieux jouer avec les sons ou les rimes par exemple. Libre à chacun d'écrire". ■

UN EXTRAIT D'UN TEXTE

Je pose mon regard sur le ciel
Je cherche l'espoir dans les étoiles
Loin je me cherche une voie
Une voie digne de mes choix
Je me cherche en plein jour

Je me heurte dans le noir
Derrière ces gris qui m'entourent
Mes pas deviennent trop courts
Je suis triste d'être devenu mûr et
mature derrière ces quatre murs.

Social

Peut-on soigner les souffrances par la pratique artistique ?

Publié le samedi 11 novembre 2017 à 6:00

Aucun commentaire

Pas évident de répondre à cette question en découvrant les premières images des enfants soldats du film « Congo paradiso ». La projection était proposée par les Céméa dans le cadre d'un ciné-débat, « La pratique artistique, un levier thérapeutique ? »



Ils ont fait la guerre comme des adultes, et pourtant, ce ne sont que des enfants. Il s'est engagé très jeune chez les Maï-Maï pour venger la mort de ses parents, puis a été vendu à l'armée du Burundi. Il a tué, a vu la mort de près. Surnommé « chien méchant », il devient quelques années plus tard animateur de théâtre, pour guérir : « Le théâtre m'a appris à ne pas avoir peur des autres, à échanger ». Le Congo paradis ou enfer?... Le film documentaire « Congo paradiso » de Benjamin Geminel nous fait entrer dans plusieurs réalités. Au centre qui les accueille, une metteuse en scène d'une nationalité qui était accolée à celle du Congo jadis, la belge Frédérique Lecomte, leur fait rejouer les scènes de violence. Au début du film, on est gagné par un sentiment de malaise, presque d'indécence, entre le monde d'hyper violence qu'ils ont pu connaître et la légèreté apparente du théâtre. Mais la force de persuasion de la cinéaste et les rires des enfants, puis leurs confidences l'emportent.

« Mécène » a intégré les rebelles du M23 à 11 ans, il n'a que quelques années de plus, « et puis j'ai été enrôlé par le colonel Llunga. Un jour, on nous a tiré dessus, j'ai senti une balle passer tout près de mon oreille, et après, une autre entre mes jambes. Je me suis dit que j'étais trop jeune pour mourir, je me suis enfui ». Un petit s'avance vers la caméra, « le théâtre nous aide à pas trop penser ».

Vies contre minerais



Sylvie Boichot et Dalphine Ahamadi expliquaient leur travail

Pas question d'alourdir le fardeau pour Frédéric Lecomte : « Je refuse d'apporter quelque chose de dur, il faut y mettre de la joie, sinon on rajoute une pierre à la souffrance. » Entre chant et théâtre, les femmes vont évoquer leurs viols, crument, « le but est aussi de faire comprendre que ce qu'il leur est arrivé n'est pas normal ». Evoquer les paradoxes aussi. Pour la plupart des congolais présents dans ce centre, c'est de leur propre volonté que leur pays est livré aux étrangers pour ses minerais, l'or, le coltan ou la cassitérite, « on ne peut pas refuser de vendre le pays à quelqu'un qui veut l'acheter », alors que d'autres relèvent que le pays est toujours aussi pauvre. Une des scènes finales où les acteurs se moquent de la duplicité de leurs élus et de l'avidité des blancs, reste le clou du film et donc du spectacle. Une projection proposée par les Céméa à la Bibliothèque de Prêt de Cavani, avec un thème de débat : « La pratique artistique, un levier thérapeutique ? ». Avec l'appui de deux invités, Sylvie Boichot, coordinatrice du Service prévention Récidive en milieu carcéral à M'lezi Maoré, et Dalphine Ahamadi, la douée comédienne vedette d'Ariart Théâtre.

La vérité par le mourengué



Une dernière image de fleurs aux fusils

Pas de comparaison dans le degré de violences entre les enfants soldats et les jeunes à Mayotte, même si certains ont connu le viol, d'autres les traversées périlleuses en kwassa. En tout cas, un trait commun, « un quotidien mal vécu », résume Dalphine Ahamadi. Qui a proposé un Mourengué de la poésie à deux



bandes rivales des villages de Passy Keli et de Mbouini, au sud de l'île. Il s'agit de se battre à coup de mots, « des mots de haine qu'ils ont du écrire sur des petits bouts de papier ».

Il en est ressorti, que les jeunes s'entraidaient à l'école, mais que le conflit, issu d'un ressenti entretenu dans les foyers, « par les grands mères parfois », reprenait le dessus hors de l'enceinte scolaire. Loin d'être un élément marginal, « la culture est là pour réconcilier », résume la comédienne.

Du côté de Mlézi, l'expérience des ateliers d'arts plastiques en milieu carcéral, a permis d'exposer les œuvres des détenus au CDTM le mois dernier, « l'objectif est de reprendre confiance en soi, pour arriver à une estime de soi ». Alors qu'un détenu « particulièrement nerveux », s'évertuait à produire une œuvre particulièrement minutieuse, il lâchait, « tenir le pinceau, ça m'enlève les nerfs ».

C'est enfin la surprise d'une maman d'un jeune de Kani Bé, qui avait perdu tout espoir sur l'éducation de son fils de 15 ans. Un fils qui a suivi pendant deux mois les ateliers animés par Dalphine Ahamadi : « Cette maman est arrivée un soir pour nous expliquer elle ne reconnaissait plus son fils, qui s'était amélioré jusque dans la façon de s'adresser à elle. »

Une pratique artistique que les parents devraient donc encourager et non considérer comme marginale selon les intervenantes.

A.P-L.

Lejournaldemayotte



PÔLE JEUNESSE



Les mineurs de Tama à la découverte du lagon

//Anastasia Laguerra

Depuis l'été 2016, les associations Oulanga Na Nyamba et Tama, travaillent ensemble sur un projet de sensibilisation des jeunes autour des tortues marines. Ce projet s'est clôturé par des visites du milieu marin. À bord du *Captain Nemo*, nous avons suivi un groupe. En tout, une trentaine de jeunes de l'association Tama répartis sur plusieurs groupes ont participé à cette sortie découverte du monde marin.

Il est 14h, sur le ponton de Mamoudzou, six jeunes de Tama s'impatientent de découvrir le lagon. "Ce milieu si proche, mais en même temps si éloigné d'eux", nous confie Mathieu, membre de l'association. Avec lui, Margaux, éducatrice spécialisée à Tama, et Anli, administrateur pour les adolescents à Tama. Ils seront trois accompagnateurs cet après-midi. Entre les accompagnateurs et les enfants, une complicité règne. On se taquine, se confie. C'est une relation fraternelle qui semble s'être installée entre petits et grands. Les adolescents viennent des quatre coins de l'île, il y a quatre filles et deux garçons. La mer, ils ne la connaissent pas, du moins pas sous cet angle. Aujourd'hui, ces jeunes issus des milieux défavorisés iront à la rencontre des animaux du lagon. Et pour mieux les observer, nous partons avec le *Captain Nemo*, ce bateau à vision sous-marine. Il est à fond de verre, et appartient à Cécile et Philippe, qui seront nos guides

aujourd'hui. Une fois à bord, c'est la surprise pour chacun d'entre nous. Cette bulle en verre nous offre une vue admirable sur tout le paysage marin. Nous allons pouvoir côtoyer toutes les espèces du monde de Nemo, et cela sans les déranger. Nous nous installons, et Cécile nous présente le bateau, ainsi que les règles de sécurité. Nous pouvons décoller.

Incollables sur les tortues Cécile commence par nous présenter le corail et l'importance de le préserver. Ensuite, nous croisons le concombre de mer, surnommé à Mayotte *Papa cojo* (car quand on l'écrase, de l'eau s'en dégage, *cojo* veut dire pipi en shimaoré). Les adolescents le reconnaissent immédiatement, et crient en cœur "Papa cojo !". Des poissons de toutes les couleurs vont et viennent, le spectacle est magnifique. Cécile nous les présente, et nous parle de leur particularité. Mathieu ajoute des précisions, il nous parle des poissons qui changent de couleur pour plaire à leur partenaire. Les animaux de la mer, c'est son dada. Il exerçait déjà dans le milieu associatif en métropole auprès des enfants.

"Là-bas lors des sorties liées à l'environnement, ils étaient moins attentifs, car ils connaissaient déjà tout. Ici, il faut vraiment leur apprendre les bases, mais ils sont beaucoup plus attentifs, intéressés, ils ont soif d'apprendre", se réjouit-il. Tout à coup... une tortue ! Philippe, le capitaine du bateau s'arrête. De notre vitrine, nous

observons la tortue, nichée sous un corail. Les appareils photo sont de sortie, les jeunes ont le sourire. Ils les ont tellement étudiés, que c'est à chaque fois l'émerveillement de les voir. Pour vérifier leurs connaissances, et leur concentration aux divers ateliers passés, Mathieu pose des questions sur les tortues. Ils y répondent sans problème. Petites ou grosses, nous en verrons au moins cinq durant le voyage. "On apprend des choses sur les jeunes, cela nous permet de voir comment ils se comportent dans un autre environnement" Nous quittons nos sièges pour admirer la mer à l'étage, et profiter de l'air frais. Le bleu foncé de la mer se disperse petit à petit, pour se mélanger au bleu turquoise de la barrière de Corail. Nous arrivons dans la fameuse passe en S. Nous nous arrêtons pour admirer ses couleurs, et prendre le goûter. L'occasion de sensibiliser les enfants, une fois de plus, à la protection de notre beau lagon. Mais les jeunes n'auront pas le droit de faire un plongeon au plus près des animaux, faute d'autorisation. Une petite frustration se crée, les élèves commencent à se dissiper.

Antoinette nous confie tout de même que "c'est la première fois que je vois tout ça, c'était très beau. Sans Tama je n'aurais jamais vu tout ça". La jeune fille de 16 ans est originaire de Majicavo. Elle, et Anassoiti, autre adolescente de la sortie, regrettent tout de même une chose, "ne pas avoir vu les dauphins". Pour les jeunes, comme



pour les accompagnateurs, cette journée est une découverte. "On apprend des choses sur eux, cela nous permet de voir comment ils se comportent dans un autre environnement", explique Anli. Pour Margaux, très proche des jeunes filles, "c'est un bonheur de les voir prendre du plaisir". 16h30, c'est l'heure du retour. Une dernière fois nous observons ces animaux, cette mer. Une dernière fois, des étoiles brillent dans les yeux de ces adolescents.

Quelques mots sur [Tama](#) et sur [Oulanga Na Nyamba](#)

L'association [Tama](#) lutte contre toutes les formes d'exclusion. Depuis 2003, l'association intervient auprès des plus démunis sur le territoire de Mayotte dans les

champs de la protection de l'enfance, de l'insertion sociale et professionnelle, de l'aide à la personne et de l'éducation populaire. L'association [Oulanga Na Nyamba](#) a été créée en 1998 par des passionnés des tortues marines, afin de sensibiliser la population de Mayotte à la protection des tortues marines, de l'environnement, mais aussi d'alerter sur le braconnage de cette espèce. En shimaorè, Oulanga signifie environnement, et Nyamba tortues. ■

Education

Effervescence professionnelle à Coconi

Au lycée agricole, hier matin, était organisé un forum des métiers. Des intervenants sont venus présenter des filières variées à 140 élèves de l'établissement tandis que 200 élèves de l'extérieur venaient découvrir les options du système de l'enseignement agricole.

Pour accueillir les visiteurs, des groupes de 2 élèves des classes de première à option horticulture ou production animale et des classes de terminale SAPAT (Services aux Personnes et au Territoire) se tenaient prêts avant de les conduire sur le circuit des différentes propositions.

Une des meilleures façons de s'informer consistait à regarder un film réalisé par les élèves de l'établissement. Il était projeté en salle de réunion et il fallait patienter avant d'être introduit...

Des explications complémentaires pouvaient être fournies par des enseignants en poste à Coconi : Ali Ahmadi, professeur de zootechnie, Yacine Mohamed, spécialiste des cultures et du machinisme, Zafra Assani, compétente pour tout ce qui concerne les services... pouvaient satisfaire la curiosité des uns et des autres.

Des horizons nouveaux

Restauration, emplois dans le bâti-



ment, mécanique et travail du bois étaient exceptionnellement présentés dans des salles voisines dédiées à d'illustres personnages : Antoine-Laurent de Lavoisier, chimiste, philosophe et économiste qui donna un essai à la chimie avant d'être guillotiné, Charles Darwin, naturaliste célèbre pour sa théorie de la sélection naturelle...

Fabien Vannucci, directeur technique du lycée de Kawéni détaillait à les différentes formations de cet établissement en cuisine, boulangerie et art de la table mais aussi celles qui conduisent à un CAP Petite Enfance ou à un Bac Pro Gestion-Administration...

Quant aux lycées de Dzoomogré, Kahari et Chirogou, ils avaient aussi envoyé leurs représentants

qui, chacun de leur côté, s'efforçaient de montrer aux élèves qu'en fonction de leurs capacités, il fallait viser un CAP ou un Bac Pro. Dans la salle qui porte le nom de l'écrivain, poète, homme politique et académicien, Léopold Sédar Senghor, qui apprit les premiers mots de français à l'âge de 7 ans tout en étant gâté à la confiture et au chocolat... se tenaient de petits



Fabien Vannucci à Coconi



ateliers avec l'association Tama, la crèche Les Petits Loups... Le monde de la vie active n'était donc pas uniquement constitué d'enseignants mais on y trouvait toutes sortes de structures : école maternelle, mairie...

Un grand choix d'orientations

Visiblement les élèves étaient sollicités de toutes parts et pouvaient facilement trouver une voie adaptée à leurs capacités et à leurs goûts...

Marie-Bonne NIELLE

Social

Social : Sans centre éducatif, que faire des mineurs délinquants?

Publié le mercredi 22 février 2017 à 5:30

Mayotte manque de moyens adaptés pour prendre en charge les mineurs primo délinquants, qui basculent multirécidivistes, pour terminer dans les cellules de Majicavo. Pour casser cette spirale, le Centre éducatif promis par le ministre Cazeneuve était attendu, mais n'a pas été budgétisé, apprenait-on de la bouche du procureur. Tout ne serait pas perdu. En attendant, d'autres idées germent, mais ont besoin elles aussi d'être accompagnées.



Qui avait dit « pas de prêt-à-penser, de prêt-à-purger » de la délinquance ? Joël Garrigue himself, lors de l'inauguration de l'extension de l'Établissement de Placement Éducatif Dago Tama à 12 places. C'était en janvier 2015, et il rappelait alors que la prison devait être un ultime recours « qui, sans travail sur la réinsertion, sur un projet de vie, triple le risque de récurrence ».

Deux ans après, les chiffres de la délinquance des mineurs n'ont pas fléchi, puisque les jugements du tribunal pour enfant se sont accrues d'un tiers. Et, en dehors de Dago Tama qui a pu accueillir 38 enfants sur l'année dernière, les structures et les moyens humains pour répondre aux alternatives à l'incarcération sont toujours déficients.

Pourtant, en fin d'année dernière, le Plan Sécurité présenté par l'alors ministre de l'Intérieur Bernard Cazeneuve, proposait comme 15ème mesure sur 25, « des réponses renforcées et adaptées à la situation locale pour les mineurs sous main de justice et pour la prévention des passages à l'acte et des récurrences. »

Le sénateur Thani sollicite le ministre de la Justice

« En l'absence de structures susceptibles d'assurer un relais et un travail d'insertion », il était notamment question de centre éducatif renforcé ou fermé, dont l'absence sur le territoire conduit à solliciter ceux de La Réunion, les engorgeant, et rajoutant un éloignement géographique à la complexité du retour à Mayotte. Des propositions qui devaient intervenir « dans les quatre mois ». Le Plan a été présenté en juin 2016...



Ce qui explique la déception du procureur lors de l'audience solennelle de lundi, qui rapportait que la Direction centrale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse n'avait « pas déboursé un centime pour un centre éducatif. » Pendant ce temps, les signalements de mineurs se sont accrus de 518 en 2015 à 679 en 2016.

Etonné de son côté de ne pas voir de budget sur ce poste au projet de loi de finances 2017, le sénateur Thani Mohamed Soilihi a écrit en début de mois de février au Garde des Sceaux, Jean-Jacques Urvoas, lui expliquant qu'en matière de moyens de la Protection Judiciaire de la Jeunesse « les besoins sont constants, et qu'il convient prioritairement d'étayer l'offre de placement pénal en proximité ».



Deux unités, au nord et au sud

Selon les informations recueillies par le JDM, tout ne serait pas perdu, et « le dossier est en cours d'instruction », nous fait-on savoir. Rendez-vous dans quelques semaines. La réflexion avait déjà été menée sur deux petites unités, l'une au nord, l'autre au sud de Mayotte.

Une solution couteuse, entre 500 et 700 euros par jour et par jeune, qu'il faut mettre en parallèle avec la souffrance et le coût pour la société, le jeune et sa famille, d'une dégradation de comportement qui résulterait

d'une absence de prise en charge adaptée.

Un centre éducatif renforcé est une structure d'hébergement collectif destinée aux mineurs délinquants en grande difficulté ou en voie de marginalisation qui ont besoin, pour un temps limité, d'être éloignés de leur milieu habituel. Des activités éducatives et pédagogiques intensives leur sont proposées pour les maintenir en activité. Le centre éducatif fermé s'adresse lui, aux mineurs multirécidivistes. C'est une alternative à l'incarcération.

Impliquer les parents

A Mayotte, différentes mesures existent déjà, en fonction de la gravité de la peine. De l'accompagnement de la famille (notamment sur les abandons de parentalité), au placement en famille d'accueil, en passant par les mesures éducatives en milieu ouvert comme Dago **Tama**, ou dans les unités de jour de la PJJ. Mais en quantité insuffisante, le taux de fréquentation du quartier des mineurs de la prison en est la preuve.

D'autres idées éclosent. Celle des séjours de rupture, effectués dans des centres à





L'étranger, au Maroc ou au Sénégal, déjà expérimentés par plusieurs jeunes de métropole, notamment par Ribinad dans le Finistère, permet de couper le jeune de son milieu familial quand c'est nécessaire. Une solution destinés au jeunes de nationalité française.

Expérience déjà testée avec succès par le Père Jaouen sur son Bel Espoir, la réinsertion à bord d'un voilier où les jeunes intègrent les équipages, est synonyme de contraintes, et de joies, que procurent la vie au sein de ces mini-sociétés. Une formation facile à mettre en place sur le lagon, et qui ne nécessite pas d'avoir une situation administrative en règle.

Des solutions pour contrer l'exclusion, mais qui doivent être suivies en aval de formations et d'insertion en emploi, pour ne pas créer un espoir sans lendemain.

Anne Perzo-Lafond

Le Journal de Mayotte

LE PARQUET DEMANDE 8 ANS DE PRISON CONTRE UN "PRÉDATEUR SEXUEL"



Lors de l'habituelle audience collégiale du mercredi, le tribunal correctionnel a traité une affaire de multiples cambriolages et agressions sexuelles sur mineurs de moins de 15 ans commis par un seul et même individu entre 2011 et 2015. Le prévenu au comportement de "prédateur sexuel" selon les termes employés par le procureur, risque 8 ans de prison ferme, la peine demandée par le ministère public.

“ L'affaire est très grave mais cette procédure est un échec”, s'indignait le procureur au moment de prendre la parole pour ses réquisitions. Philippe Leonardo regrettait en effet que le prévenu et les 5 victimes dans ce dossier soient absents de l'audience. Seul le représentant d'une des victimes l'association Tama et son avocat Me Souhaïli étaient présents. Le prévenu, 24 ans, est poursuivi pour avoir commis trois agressions sexuelles sur des mineurs âgés entre 9 et 13 ans lors de cambriolages qu'il a commis entre 2011 et 2015 à Ouangani et Chicani.

Déjà incarcéré par le passé pour des faits de vol et d'agression au couteau, l'individu est bien connu de la justice. Tout au long de l'enquête, “il n'a cessé de varier ses versions”, explique le juge. Le pédophile est même allé jusqu'à accuser un frère jumeau, qui n'existe pas, d'avoir commis ces actes. “Il avait déjà utilisé cet argument dans une

autre affaire. Je plaçais contre lui”, se souvient Me Souhaïli. Ses tendances à la mythomanie et la répétition des agressions sexuelles auraient pu laisser sous-entendre que l'homme en question souffre de troubles psychiatriques. Mais il n'en est rien d'après l'expertise du psychiatre. Le rapport explique que l'individu a des “traits de personnalité de type borderline” couplés parfois par des “affects de tristesse” en plus d'être “impulsif”. Il dit avoir eu une “enfance difficile” ce qui expliquerait “la méfiance de ses parents”. L'expert a également noté un comportement “antisocial” avec “peu d'empathie”. “C'est le propre des psychopathes, le fait de ne pas percevoir la souffrance des autres”, complète le président du tribunal Laurent Sabatier. Mais le médecin a jugé que le prévenu ne présentait pas de déséquilibres psychiatriques qui nécessitaient une hospitalisation ou des soins. “Il n'a pas de troubles de la personnalité qui auraient pu altérer ses actions”, est-il écrit sur le rapport. Cela signifie donc qu'il est bien responsable pénalement.

LA FAMILLE DE LA VICTIME A PEUR POUR SA RÉPUTATION

“C'est une personne est dangereuse”, insiste l'avocat de la seule victime représentée ce jour-là. Et les conséquences des ses délits se font encore ressentir aujourd'hui puisque la jeune fille défendue par Me Souhaïli, souffre encore

aujourd'hui de troubles du sommeil à cause de son agression et ses résultats scolaires sont en baisse. “Si son petit frère n'avait pas fait fuir l'agresseur en criant au moment des faits, ce dernier aurait pu violer l'adolescente”, ajoute l'avocat. Autre problème qui s'ajoute au malheur de la victime, le refus de ses parents qu'elle voit un psychologue. “Ils ne veulent pas que l'affaire s'écrive dans leur commune”, explique l'avocat. C'est la raison pour laquelle le père n'a pas souhaité représenter sa fille au tribunal. “Ils ont peur que leur fille ne puisse pas faire son grand mariage à cause de cette histoire”, révèle la robe noire. La famille a donc peur pour sa réputation et celle de sa fille craignant le regard de la société mahoraise.

Quoi qu'il en soit, la partie civile représentée par Tama a demandé 5 000 € au titre du préjudice moral et matériel. Ainsi que 3 600 € pour les frais de thérapie auprès d'un psychologue pendant deux ans. Le procureur qui a dénoncé le “prédateur sexuel” a demandé au tribunal d'entrer en voie de condamnation et de prononcer la peine de 8 ans de prison ferme avec mandat d'arrêt (le prévenu étant libre au moment de l'audience) estimant qu'il peut très bien un jour ou l'autre passer à l'acte en termes de viol. L'affaire a été mise en délibéré. La décision du tribunal sera rendue le 15 mars prochain

Justice

Justice : Une affaire de travail dissimulé à l'allure de poupées russes



Publié le 23mars 2017 à 04:30

La salle d'audience correctionnelle ressemblait à une ruche ce mercredi matin. Tout le monde s'affairait, interpellait, commentait, avec de temps en temps un rappel à l'ordre du juge Philippe Ballu. Erreurs de citations, motivations erronées... beaucoup d'affaires étaient renvoyées. L'une d'elle a occupé une grande partie de la matinée.

Les renvois se sont donc enchaînés. A l'exemple d'une affaire d'atteinte sexuelle, « nous avons oublié de convoquer la jeune fille », souligne le président d'audience, qui est devenue majeure depuis les faits, la présence de Tama comme administrateur ad hoc est donc inutile. A l'image encore, d'une affaire de corruption de mineurs de moins de 15 ans, qui n'a pu être prise, en raison d'une absence d'expertise, « il y quand même des questions à se poser sur ces suivis médicaux déficients dont on attend pourtant un complément d'information », maugréait le juge.

Outre la décision concernant le dossier Mafombouani (voir page Une) l'audience correctionnelle d'hier avait aussi à examiner trois dossiers mettant en cause des détenus. Un dossier d'un passeur poursuivi pour deux affaires mais qui ont été jointes et l'autre en visio-conférence, le prévenu étant incarcéré à la Réunion. D'autres affaires étaient également au rôle, dont une de violence et agression sexuelle sur mineure de moins de 15 ans particulièrement sordide qui au départ aurait pu amener les prévenus aux assises. Mais l'affaire a été correctionnalisée. Dans cette affaire la garnine était le souffre-douleur de sa mère et de son beau-père, ce dernier n'hésitant pas à agresser la garnine sexuellement tandis que la mère la frappait et lui interdisait de déposer plainte. Une affaire sordide résamée par un président plutôt en colère contre les prévenus absents le beau-père de la victime ayant fait savoir qu'il restait avec sa femme et ses poises et que la justice n'avait qu'à le chercher si elle voulait l'entendre. Mais ce dossier comportait aussi une difficulté c'est que l'avocate de la garnine était absente, l'affaire devait être renvoyée. La procureure Laurence Prampart releva aussi des difficultés quant à la remise des citations et ne s'opposa pas au renvoi tant en requérant un mandat d'amener pour le beau-père de la victime. Le président félicita d'ailleurs le représentant de l'association **Tama** administrateur ad hoc de la victime, pour « l'excellent travail d'accompagnement que vous avez fait pour cette jeune fille » lança le président au jeune homme de l'association. L'affaire sera jugée le 26 juillet sous couvert que l'avocate soit présente à cette date.

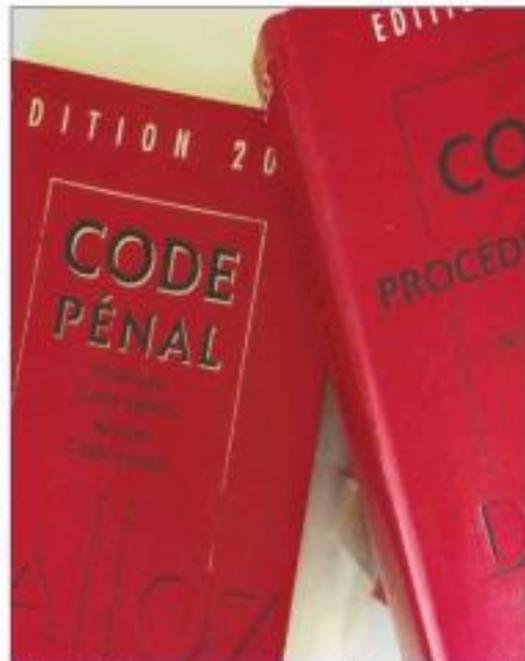
18 000 morts entre Anjouan et Mayotte

Entre 1995 et 2017 le bras de mer séparant Anjouan et Mayotte aura fait 18 000 morts selon le président

Chroniques du palais

Sabatier qui avait face à lui Zaouki, un passeur défendu par Me Andjilani. L'instruction du dossier commença par une prise de bec entre le président et l'avocat. En effet, son client étant poursuivi dans deux dossiers différents mais pour des faits similaires, le président décida de les joindre et demanda ses réquisitions quant à cette décision de joindre, au procureur qui ne s'y opposa pas. Ainsi fut fait, mais sans demander l'avis de l'avocat ce qui déplut à Me Andjilani. Le président répliqua que c'était le pouvoir souverain du tribunal, il avait décidé de joindre et renvoya l'avocat à ses chères études. Mais l'avocat de lui rappeler que la moindre des choses était de demander son avis. Le ton monta. Le président débute l'instruction du dossier et le prévenu de faire savoir par le truchement de l'interprète, qu'il ne répondrait pas aux questions. Laurent Sabatier demanda alors à l'avocat s'il avait des observations, ce dernier ne répondit pas. « Ne faites pas l'enfant qui dit qu'il a soif et qui ensuite refuse de boire » lança le président à Me Andjilani qui avait infligé sa tête des mauvais jets et ne desserra pas les lèvres, fixant le président d'un regard noir. Faisant donc comme si de rien n'était, le président en vint aux faits et rappela que le prévenu était un sacré client, car déjà condamné par le passé et sous le coup d'un mandat d'arrêt, il s'était tenu à carreau entre 2011 et 2015 lorsqu'il a été interpellé avec dans son kwassa 22 passagers. En 2016 ensuite il avait été condamné par défaut avec mandat d'arrêt et le mois dernier fut la fois de trop puisqu'il a été intercepté avec 14 passagers dans son kwassa ce qui lui a valu d'être de suite incarcéré à Majicavu. Alors que l'instruction se terminait et que le président allait donner la parole au ministère public, le prévenu trouva soudain l'usage de la parole pour expliquer qu'il avait fait ça par ignorance. « Je reconnais les faits mais, je savais pas et oui je suis j'ai été négligent, je m'excuse ». Le président fut peu sensible aux arguments « Oui, enfin ça fait déjà quatre fois qu'on vous prend ! »

Pour la procureure ces histoires de kwassas sont trop classiques car souvent regroupées sur des



audiences où les passeurs ne sont pas là. « Aujourd'hui il y en a un devant vous et ce n'est pas la première fois qu'il est pris. » puis évoquant le cimetière entre Anjouan et Mayotte elle anticipa sur la plaidoirie. « Et vous viendrez nous dire que c'est du fait des problèmes politique et d'une coopération régionale qui ne marche pas etc. Non ! je pourrais requérir 2 ans ou 6 ans mais non, je vous demande 3 ans avec maintien en détention ainsi qu'une amende de 3000 euros et une interdiction de territoire définitive ». L'avocat du prévenu toujours de mauvais poil dévra en évoquant les suppositions de la procureure sur sa plaidoirie puisqu'au contraire il

attaque le fonctionnement de la justice qui a condamné son client par les passé mais l'a expulsé aussi sec. « Comment voulez-vous ensuite appliquer une justice si les condamnés sont expulsés ? » et de s'insurger contre ces trois ans et cette amende avant d'expliquer que les adultes qui prenaient le kwassa le faisaient connaissance de cause et que lui sa place était dans un asile psychiatrique plutôt qu'en prison. Après en avoir délibéré, le tribunal a condamné Zaouki à 2 ans ferme et 800 euros d'amende ainsi qu'à une interdiction définitive du territoire.

D.H.

Mayotte Tous Travaux
Tél. 0639.65.10.26 ou 0269.64.46.50

MINEURS ISOLÉS

"LES ENGAGEMENTS SERONT TENUS"

Les ministres de la justice et des solidarités et de la santé étaient réunis vendredi dernier à Paris pour le suivi des mineurs non accompagnés ou mineurs isolés. Le gouvernement a annoncé que les engagements annoncés en 2016 pour l'amélioration de la prise en charge de ces jeunes seront concrétisés en 2018.

Les ministres de la justice et des solidarités et de la santé ont présidé ce vendredi 15 septembre le comité de suivi des mineurs non accompagnés (entre 3 000 et 6 000 à Mayotte) à la Chancellerie, en présence des conseils départementaux, des magistrats et associations concernées. Les ministres ont réaffirmé l'engagement financier de l'Etat dans l'accompagnement des mineurs étrangers.

Les ministres ont annoncé un abondement budgétaire de 6,5 millions d'euros en 2017 pour le remboursement par l'Etat aux départements de la période d'évaluation (dont Mayotte). Elles ont aussi annoncé que les engagements de l'Etat datant de décembre 2016 seront tenus dans le projet de loi de finances pour 2018 : les départements recevront 30% du coût correspondant à la prise en charge par l'aide sociale à l'enfance des mineurs non accompagnés supplémentaires au 31 décembre 2017 par rapport au 31 décembre 2016. En outre, Mmes Belloubet et Buzyn ont annoncé l'ouverture d'une phase de concertation avec les départements afin de parvenir début 2018 à la définition d'un plan d'action pour améliorer l'accueil des mineurs non accompagnés. Les axes de ce plan concernent la phase d'évaluation et de mise à l'abri, la limitation des réévaluations de



minorité, la lutte contre les trafics de migrants et les réseaux de passeurs, la qualité de la prise en charge des mineurs et le dispositif de sortie de l'aide sociale à l'enfance.

En ce qui concerne la phase de mise à l'abri et d'évaluation, l'Etat et les départements définiront ensemble les conditions de la mise en place en 2018 d'expérimentations pour améliorer la prise

en charge et harmoniser les procédures d'évaluation. Pour l'heure à Mayotte, les enfants dans cette situation sont essentiellement prises en charge par des familles d'accueil.

Rares sont les structures fermées comme l'établissement de placement éducatif Dago (centre géré par l'association Tama) à s'occuper 24/24h de mineurs isolés.

La Catalogne dans l'économie espagnole



Superficie

Au CRIJ (Centre Régional d'information jeunesse) non loin du stade de Cavani, le personnel est actuellement en formation sous la direction d'une spécialiste venue de métropole.

Fatima Ndiaye, responsable formation au CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse) dans le 15ème arrondissement de Paris est venue animer un stage d'une semaine qui a débuté ce lundi et qui se terminera vendredi prochain.

Cette formation est suivie par 14 stagiaires car plusieurs mairies ont envoyé leur responsable du service jeunesse participer à cette opération. L'association TAMA a également décidé qu'un de ses représentants soit présent.

Fatima Ndiaye a, dans le passé, formé le personnel d'information de la jeunesse en Guadeloupe. Elle s'est un peu documentée sur Mayotte avant d'y venir : « ce plus petit département à la population

Information de la jeunesse

Quand les informateurs se forment...



très jeune avec ses besoins particuliers en insertion professionnelle, emploi »...

Une première démarche très intensive

Dès le départ, des consignes abondantes et catégoriques ont été données : Il existe un minimum dont il faut être pourvu comme les brochures de l'ONISEP (Office



National d'Information sur les Enseignements et les Professions), les fiches métiers... Il faut disposer d'un outil qui correspond à la région... Il faut constamment être à l'affût des nouveautés ce qui n'est possible qu'avec la version web...

Un public très attentif

Quelques rares questions ont été

posées par les participants qui, visiblement, recevaient beaucoup d'éléments à mémoriser, à maîtriser... Ils étaient bien trop occupés à engranger de nouvelles notions et d'astucieuses pratiques pour pouvoir s'interroger... Ils donnaient l'image de Mahorais appliqués, paisibles et aimables.

M-B N

Justice

[Adolescent battu : le père écope de 6 mois ferme](#)

Publié le mercredi 18 octobre 2017 à 14:00

[Aucun commentaire](#)

[Ce papa tabassait son fils pour le "corriger". Jusqu'à le faire saigner. La justice lui a rappelé qu'on "ne construit pas une éducation avec de la violence", au risque de faire de l'enfant un délinquant à son tour.](#)



Frapper n'est pas punir, la loi doit le rappeler.

L'adolescent était bien mal en point lorsque les gendarmes l'ont amené voir un médecin après un signalement de maltraitance. Plus de 30 bleus sur le corps, une plaie à la tête, des plaies de 6 à 8 cm de long sur un centimètre de large. Battu à coup de pieds, de barre de fer ou encore fouetté avec un fil de fer. Âgé de 13 ans à peine lorsque l'affaire éclate en 2016, le jeune garçon est familier de ces mauvais traitements. Depuis tout jeune son père le bat pour le punir. Les blessures citées plus haut, le père les explique par sa « colère ». Ce jour-là, il avait du aller chercher son fils au collège, renvoyé trois jours pour absentéisme. Si les violences sont habituelles à la maison, celles-ci sortent de l'ordinaire. « Je le frappe pour qu'il comprenne qu'il ne doit pas faire de bêtises » justifie le papa lors de son audition devant les gendarmes. Interrogé sur la trentaine de traces de coups que porte l'enfant, le mis en cause affirme qu'ils sont le fait de bagarres à l'extérieur. Présenté à la barre, le président Banizette s'interroge sur l'efficacité de ce « traitement ». « Il fait encore des bêtises » murmure le prévenu. Et pour cause, depuis des mois, l'ados ne rentre presque plus à la maison. Il vit dans la rue, et sur un chantier, de petits travaux et de petits délits, qui lui valent, là encore, de violentes corrections des habitants. L'association M'Lézi Maore, qui représente les intérêts du jeune homme, l'a trouvé la semaine dernière « dans un état d'hygiène déplorable, en pleine errance ». Placé devant cette contradiction, la brèche était ouverte pour une séance de pédagogie. Le président s'y est engouffré. « Donc, la correction n'a servi à rien, est-ce que ça vaut le coup de frapper votre fils jusqu'au sang si ça ne sert à rien ? Est-ce que ça ne lui donne pas plutôt le mauvais exemple, d'user de violence ? »

« Rien ne justifie ça de la part d'un papa »

Pour le magistrat, ni la culture, ni la pédagogie ne justifie ces faits-là. « Le droit de

correction est légal en France. On n'a jamais poursuivi quelqu'un devant ce tribunal pour une fessée, mais ça, (il montre les photos en noir et blanc de l'enfant prises par les gendarmes) ce n'est pas normal ! Quand on est parents, on fait comme on peut, mais frapper à ce point là un enfant, c'est le mettre en danger, rien ne justifie ça de la part d'un papa. C'est contraire à la loi. »

Revenant sur la question culturelle, il poursuit : « J'ai des amis mahorais et comoriens, aucun n'est alcoolisé quand il a ses enfants, ni ne les laisse traîner dans la rue. »

S'adressant à la victime, aujourd'hui âgée de 15 ans, le juge poursuit, toujours aussi pédagogue. « Ce que votre papa a fait, c'est aussi parce qu'il a peur pour son fils, si vous continuez les bêtises, ça peut aussi vous amener à la barre du tribunal ».

Puis de nouveau au papa, « Vous réalisez que votre fils est en train de devenir un délinquant, et que vous ne vous en occupez pas ? Quand un enfant cause des dommages, c'est aux parents de payer, il va falloir arrêter de le laisser traîner dans la rue. »

« La loi est la même, et les Mahorais ont choisi la loi française »

L'avocat du garçon, Me Ibrahim, dénonce un papa qui « ne protège pas » son fils.

« Les enfants prennent exemple sur leurs parents, s'ils sont violents, ils feront la même chose dehors. Il trouve normal que son fils rentre avec des traces de coups, et il en rajoute, avec une barre de fer ! Les deux parents se rejettent l'enfant, comme un chiffon. C'est normal qu'il ne respecte pas les règles, il n'a jamais été cadré. Le phénomène de bande, c'est parce qu'on se sent mieux avec ces gens-là ».

L'association réclame pour l'enfant 6000€ pour le préjudice corporel, et 6000 pour le préjudice moral.

Le procureur Rieu de son côté appuie l'argumentaire du président.

« La culture varie entre la métropole et Mayotte, mais la loi est la même, et les Mahorais ont choisi, démocratiquement, la loi française. Le droit de correction doit être proportionné. Monsieur est poursuivi pour des violences graves, plus de 33 bleus ! Je salue les efforts de pédagogie du tribunal. Chacun a tenté d'expliquer qu'on ne construit pas une éducation avec de la violence, avec de la peur. La violence engendre la violence. Le résultat c'est un enfant qui se déstructure, entre en errance. Si ça continue comme ça, le destin de cet enfant, c'est la violence, la prison et la mort. La sienne, ou celle d'un autre. »

A son tour, le procureur se tourne vers l'adolescent. « Mais il n'est pas trop tard. La justice et les services sociaux peuvent aider les victimes, ce n'est pas votre destin de devenir un criminel. La loi doit s'appliquer, ces violences sont illégales et injustifiées. »

Contre le papa, il réclamé 12 mois de prison, dont la moitié assortie d'un sursis avec mise à l'épreuve.

Une réquisition suivie par le tribunal qui accorde 5000€ de dommages et intérêts au lieu des 12 000 demandés. 3000 pour le préjudice corporel, et 2000 pour le préjudice moral.

Yohann Deleu

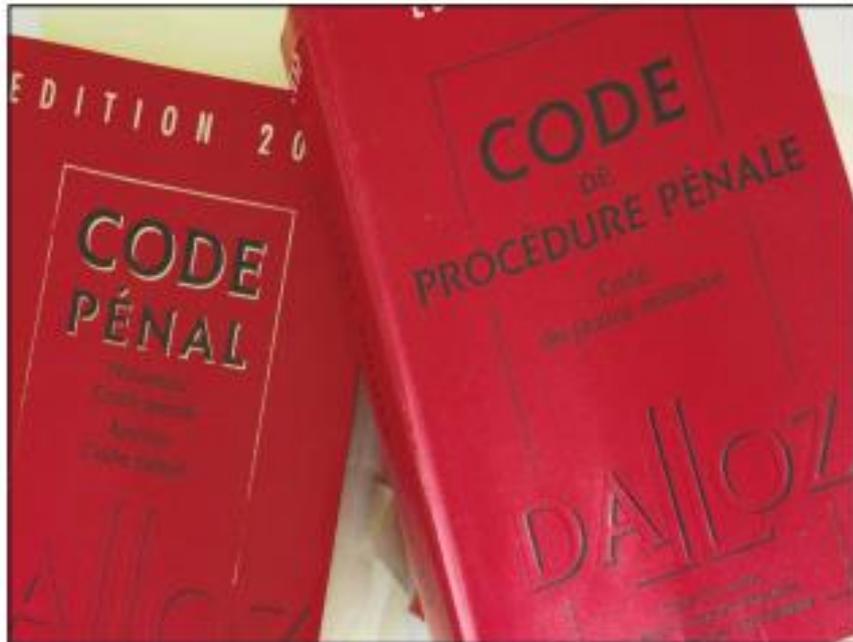
L'audience correctionnelle d'hier présidée par Benjamin Bonizette, assisté d'Amélie Bard et Sébastien Lombardi, n'était pas des plus chargées mais un dossier intéressant concernant l'affaire de Brigitte Renaudin cette secrétaire générale de la DEAL qui s'octroyait primes et faisait régner la terreur dans la boîte, a été renvoyée au 21 mars prochain. Restaient ensuite quelques dossiers classiques, mais surtout une rafale de dossiers mal ficelés pour lesquels le parquet a requis la nullité. In limine litis, le substitut du procureur Rieu, a pris la parole pour des réquisitions que l'on a pas l'habitude d'entendre dans un prétoire et pour cause, il a battu sa coulpe en reconnaissant un manque de vigilance et de contrôle sur les procès-verbaux de la police et de la gendarmerie qui l'ont conduit à requérir la nullité des procédures et donc à un enterrement de première classe de ces trois affaires. Car s'il peut arriver qu'un dossier soit annulé car mal ficelé, trois d'un coup c'est rare. Et si le procureur a reconnu des faiblesses au niveau du Parquet, il a également profité de l'instant pour égratigner largement les forces de police et de gendarmerie qui (comme c'était le cas la semaine dernière) critiquent ouvertement les décisions du parquet face aux délinquants dont certains sont relâchés illico après leur passage devant le juge et qui se plaignent également du contrôle qu'ils jugent trop intrusif du parquet quant à leurs procédures. Une remise dans l'axe claire nette et précise, mais juste. Du coup, les trois dossiers pour lesquels le parquet avait requis la nullité ont été annulés après une suspension d'audience, ce qui est pour effet de désappesir la pile des affaires à juger. C'est ainsi qu'arriva à la barre A3.

Ali bat bat

Il était poussé pour régulièrement battre son fils de 15 ans et la

Chroniques du palais

Mea culpa et règlement de comptes



dernières fois, les choses ont mal tournées car c'est suite au signalement du dispensaire de Dzoumogné que les gendarmes sont intervenus. Le gosse avait été tellement frappé qu'il portait de nombreuses plaies jusqu'au sang sur les membres et le dos ainsi que sur la tête. Des blessures infligées avec un câble électrique « cheng-wé » qui avaient provoqué des lésions de 6 à 8 cm de long et d'un centimètre de profondeur. Il s'est avéré que c'était le père qui frappait son fils pour le « corriger, car il faisait des bêtises ». La victime et l'association Tama, administrateur ad hoc étaient présents. Le père à la barre a reconnu les faits, mais au cours de l'interrogatoire, le tribunal s'est rendu compte que le gosse n'était en fait que le « vilain petit canard », brinquebalé entre le père et la mère, le père ayant refait sa vie avec une autre femme. Résultat des courses, avec ce manque de repères, le gamin vivait dans la rue, glosant doucement mais sûrement sur la pente de la délinquance, séchant les cours et dormant ici et là chez des amis, plutôt que chez son père où les roustes pleuvaient comme à Gravelotte. Le président Bonizette mais également ses assesseurs,

furent la morale au père, qui visiblement était moins réceptif à ces propos que ne l'est un radar de vitesse sur le bord d'une route de campagne. Répétant à l'envie qu'il s'agissait pour lui de « corriger » son gamin qu'il n'arrivait plus à maîtriser demandant même à ce qu'il soit placé. « Ce n'est pas en frappant de la sorte jusqu'au sang que l'on éduque son enfant. Ça ne sert à rien, bien au contraire » lança le président.

La victime, elle, ne dit pas grande chose à la barre si ce n'est qu'elle préférerait dormir chez ses amis pour éviter les coups. Me Ibrahim l'avocat de Tama partie civile pour la victime, démarra sa plaidoirie par le même constat que le tribunal, car le jeune n'avait pas sa place dans la famille. Evoquant un père ayant un penchant pour l'alcool et entièrement dépassé par les événements. « En général c'est lorsqu'il n'y a pas de famille que ce genre de chose se produit, mais là il y a une famille, mais il n'a pas sa place. Il est balancé comme un chiffon entre le père et la mère qui se le rejettent mutuellement » Et de conclure en demandant 6000 euros pour préjudice moral et 6000 autres euros pour le préjudice physique.

Sévère réquisitoire

Le substitut du procureur rappela que les mahorais malgré les différences de culture, avaient voté largement pour les lois françaises en voulant rester français. « Alors on applique les lois françaises à Mayotte ! » Sans s'appesantir sur les violences, c'est vers la peine qu'il a ses réquisitions tout en délivrant un message d'alerte. « Ce genre de comportement finit en général très mal et, s'adressant à la victime, ce n'est pas votre destin, vous avez votre place dans la société et si votre famille ne peut pas vous aider la société peut le faire sinon ce genre de chose se termine à Majicavo ». Puis, il en vint à la peine qui devait être « cohérente et pédagogique » pour requérir 12 mois de prison avec sursis et mise à l'épreuve de deux ans, avec obligations de soins, de travail et d'indemniser la victime. Le père ne souhaitait rien ajouter, le tribunal se retira pour délibérer et Ali fut reconnu coupable et condamné à 12 mois de prison dont six mois avec sursis, obligation de soins, de travail et d'indemniser la victime à hauteur de

(suite page 4)

Article du 13 novembre 2017

DOSSIER

VIÏ MA VIE DE DÉLINQUANT

Projet recueilli par Héroïne Echo Héroïne Désirée

"Si je ne vole pas, les plus grands me réduisent en bouillie"

Ils ont entre 12 et 17 ans et vivent en bande organisée. Rôdant autour des grands magasins d'une place de Mamoudzou, ces jeunes arborent tous la même dégoûte face aux passants : une atmosphère d'irrespect et de peur.

Au premier contact, ces adolescents semblent ne pas être conscients de l'image qu'ils renvoient aux passants : "Hé, nous on fait rien de mal. C'est les vacances, on est là et on passe le temps", jettent-ils à tour de rôle. La bande est constituée d'une douzaine de jeunes garçons âgés de 12 à 17 ans.

Ces adolescents passent la majeure partie de leur journée à traîner autour d'un grand magasin, d'une place de Mamoudzou. Souvent, ils en importunent les clients en quémandant soit un peu de monnaie, soit de quoi manger, sous les regards vigilants des agents de sécurité de ce grand groupe. "Il arrive qu'un ou deux jeunes fassent la morale auprès des clients ou dans le magasin. Nous essayons de les éviter, et quand on n'y arrive pas on, appelle la police", informe un des agents.

"Mon grand-frère de 18 ans, lui, hein ? C'est un vrai délinquant"

La bande a l'habitude de se retirer dans un petit coin juste à côté de ce grand magasin. Salime* âgé de 15 ans accepte de se livrer : "Mon père est malgache et ma mère grande-comorienne. Mes parents sont séparés. Je vis avec ma mère, et mon père a plus de 100 enfants", jette-t-il d'un air lassé. Assis sur son vélo rafistolé, le jeune explique que chez sa mère, ils sont trois enfants : "Mon grand-frère de 18 ans, lui, hein ? C'est un vrai délinquant. Et ma petite sœur de 13 ans, elle, c'est une fille qui ! Elle reste tranquille à la maison et ne sort jamais".

La maman de Salime vit de petits boulot, "Avant, elle était femme de ménage, mais maintenant elle ne fait plus rien. J'ai deux grandes sœurs, dont une qui travaille à l'hôpital. Elles vivent en France, c'est elles qui aident ma maman". Salime semble nourrir un grand respect pour son grand-frère de 18 ans : "Lui ? Il est plus délinquant que moi. Je ne sais pas vraiment ce qu'il fait, mais je sais que c'est un délinquant. Les délinquants, au visage, on les reconnaît ! Et moi je suis comme lui. Mais lui, c'est un vrai, il ne rigole pas".

Des tatouages et un air hautain

A juste 15 ans, Salime explique, avec méfiance tout de même, fréquenter régulièrement le commissariat de Mamoudzou. "Un jour, dit-il, la Bac (brigade anti-criminalité) m'a trouvé sur un vélo. Il paraît qu'il était volé. Les flics m'ont arrêté. Je suis passé à l'annuaire puis dans une famille d'accueil. Là-bas je j'étais tranquille mes trucs. Je devais rester six mois, mais j'ai fait un mois et je me suis enfui".

Soudain, un silence s'installe. "Attention, v'la le chef", jette un petit. Le calme devient encore plus pesant. Le jeune qui vient d'arriver affiche un visage menaçant, des tatouages et un air hautain. Il observe minutieusement tout autour de lui. Plus aucun jeune ne parle. Ibrahim*, âgé de 16 ans, a l'air d'imposer la crainte. Un des plus petits le regarde.

"Qu'est-ce que t'as ? Pourquoi tu me regardes ?", demande-t-il d'un air agressif. S'ensuivent des insultes ignobles en mahorais à l'encontre de la mère. Forteuse de la vie, ayant une place majeure dans la société musulmane, insulter cette dernière semble être un moyen impressionnant d'affaiblir les adversaires. Ibrahim refusera de communiquer avec une journaliste. Fier et sûr de lui, il tournera le dos à ces petits frères.

"S'il faut voler un portable, on le vole c'est tout !"

rajoute Ali. Ces deux petits garçons refusent de dire si, oui ou non, ils sont scolarisés et une dispute éclate lorsqu'il s'agit de donner le métier de leurs parents.

"Moi je vis chez ma mère qui ne travaille pas", déclare Ali. "Quoi ta mère ne travaille pas ? Arrête le mensonge", intervient Said. "Parce qu'elle travaille ma mère ?" relance Ali. "Ben oui, elle vend au marché", surenchérit Said. "Et ça, c'est un travail ?", interroge Ali très remonté. Il poursuit : "Lui là il me cherche. Un jour je lui ai enfoncé une fourchette dans le cou. Il est devenu fou, il a soulevé une grosse pierre et m'a fracassé la tête. La Bac est intervenue. On a fini en garde à vue. Et là il me cherche".

Un autre adolescent plus grand surgit encore. Le jeune âgé de 13 ans part se cacher sous une voiture. "Tu veux nous envoyer voler", jette Salime sur un ton ironique. "Attends, sinon je te casse la tête !" Salime s'exécute immédiatement. Fouad*, âgé de 17 ans, s'explique : "Tas là, ils me respectent. Quand j'ai des choses, je leur donne, mais quand je leur dis de faire des choses pour moi, ils ont intérêt à les faire. Ils ne me refusent rien".

Fouad semble plus coopératif qu'Ibrahim, son cadet de un an qui avait tout simplement refusé de communiquer avec une journaliste. "Ben oui, nous sommes des délinquants. On boit. On fume. On vole. On frappe les plus petits. On va à l'école, mais on a besoin d'argent pour s'acheter des trucs, alors on fait tout ça."

A 17 ans, Fouad semble avoir une bonne maîtrise des rouages judiciaires. "Si on nous chopé et qu'on passe maximum trois jours au commissariat, là, c'est la prison. Mais comme moi j'ai 17 ans, je ne ferai pas de la prison. J'ai juste à l'annuaire, au moins jusqu'à mes 18 ans", certifie-t-il très bien. Il poursuit : "Moi j'ai déjà été en garde à vue. Vous dormez dans une pièce sans lumière. Les policiers vous couchent dessus. On dort sur le carrelage. Il fait froid. J'ai passé deux jours là-bas, puis j'ai été à la PJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse, M.D.L.R.). J'ai vu un éducateur. Je lui ai dit ce que j'avais à dire. Il m'a expliqué que je dois redire la même chose au juge. J'ai fait ça devant le juge et voilà j'ai été libéré", jette-t-il tout fier.

Fouad expliquera qu'un jour il a été agressé par d'autres jeunes plus âgés que lui. "Ils m'avaient réduit en bouillie. Je suis allé chercher ma bande. Une bagarre a éclaté. C'était au lycée de Mamoudzou. La Bac m'a arrêté. Mais j'ai moins de 18 ans donc pas de prison."

"On jure de changer, mais les plus grands ont plus de pouvoir"

La prison, Fouad pourtant l'air de l'appréhender : "Je suis déjà allé rendre visite à un prisonnier à Majicao. A chaque fois que j'y pense, ça me calme", se limitera-t-il à révéler. Le jeune confiera ensuite que sa mère est une vieille dame comorienne âgée de 77 ans environ. Son père serait Mahorais.

"On écoute les parents. Tout ce qu'on fait les blesse. On jure de changer, mais les plus grands ont plus de pouvoir. Si je ne vole pas, les plus grands me réduisent en bouillie. Ce sont des dangers publics. Et ceux qui ont plus de 20 ans, eux, c'est les pères", jette Fouad avant de quitter le groupe. La bande de jeunes refusera de se laisser prendre en photo. "Tu rigoles ! C'est sûr que nos parents nous reconnaîtront. Ils connaissent nos tatouages, nos bijoux. Alors pas question de faire des photos. Et en plus, les plus grands savent que c'est nous qui avons parlé."

**Les noms ont été changés*

Roussette

Aujourd'hui je bouge pas. Je reste chez moi accrochée à mon mangoier et c'est tout. Pensez le 31 octobre avec leur fête de Halloween, ça va être de la folie. Toute le monde sera déguisé en vampire, en monstre, en sorcière et ...en chauve-souris puisqu'il paraît qu'on se nourrit de sang et toutes ces idoles colportées sur notre dos à longueur d'année. Alors Halloween ce sera sans moi et mes cousines aussi d'ailleurs on ont ras les ailes de voir comment on est traitées. Enfin la vengeance sera terrible car comme c'est la grève chez Mayo ce sera kavou Coca pour les gamins !

Insécurité

Le ras le bol des élèves du Lycée Bamana

P. 4

DERNIERE COTATION
Euro/Dollar

1,18

CAC -0,22%

Les **N**ouvelles
de Mayotte
Quotidien d'informations générales

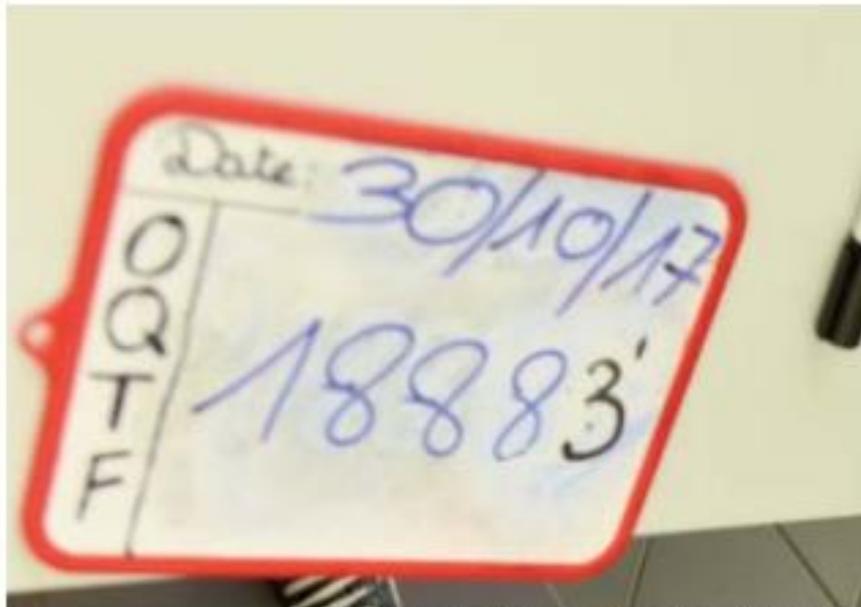
Mardi 31 octobre 2017

N° 2906

Toussaint le journal ne paraîtra pas de demain
Rendez-vous jeudi

Reportage

CRA DE MAYOTTE 30 OCTOBRE 2017



L'évènement est rare. Très rare même, car en général, les visites d'un centre de rétention administrative sont limitées aux avocats, aux familles, aux intervenants des associations d'aide aux mineurs et aux services médicaux, qui s'y rendent pour raisons professionnelles. Les journalistes, eux, sont en principe soigneusement tenus à l'écart de ces bâtiments où la sécurité est le maître mot, car un CRA n'est ni plus ni moins que le lointain

cousin d'une prison. Certes en moins pénible et c'est pour cela que tout objet pouvant capter des images, caméra, appareil photo, téléphone portable faisant office de, ne passe pas le premier filtre. La surprise a été grande lorsque l'invitation faite à la presse par la préfecture de pouvoir visiter le centre de rétention administrative de Petite-Terre avec appareil photos et caméras, est tombée dans les rédactions. Il faut dire que la préfecture et la police de l'air et

des frontières (PAF) avaient depuis longtemps « la pression » pour lever le voile sur ce centre de rétention qui est l'un des plus modernes et la République. Opérationnelle depuis le 19 septembre 2015, cette structure flamboyante neuve a effacé la honte de l'ancien CRA vétuste, pourri et parfaitement inadapté, installé face à la caserne des pompiers de Pamandzi. Ceux qui ont pu le visiter à l'époque (dont notre journal) (suite page 2)

(suite de la page 2)

en permanence ; le médecin lui, n'intervenant qu'à des horaires précis. » En dehors s'il faut un médecin, soit il vient, soit nous amenons la personne à l'hôpital mais nous ne prenons aucun risque » explique le chef de centre qui poursuit la visite avec sa cohorte de journalistes semblables à des touristes japonais dans les couloirs du Louvre attendant de découvrir la Joconde, car ce sont les clandestins qui intéressent les journalistes et pour l'heure tous les couloirs et autres salles sont désespérément vides... Enfin en voilà 5 de ces retenus ! Interrogés par la presse, ils ne veulent pas raconter leur histoire, ils se limitent à quelques phrases. L'un d'eux est là pour la première fois dans ce nouveau centre, mais il a connu l'autre ...le CRAde.

La visite continue par le couloir où les clandestins peuvent vaquer d'une chambre à l'autre, ce n'est pas une prison avec des cellules fermées à clé. « Ils peuvent se déplacer à leur guise et téléphoner. Le téléphone est accroché au mur et ils ont un crédit de 5 euros pour téléphoner, mais le plus souvent ils se font appeler car les numéros de ces téléphones sont connus. Et je peux vous dire que ça sonne ! » Confie le major qui accompagne la visite. Dans la zone vie des



La presse au CRA un tirage ras

familles (déserte hier lors de la visite) soudain la silhouette d'une trotinette attire le regard et provoque un drôle de sentiment : Des grosses ici ? Oui ! La trotinette n'est pas seule , des voitures miniatures et un « château » permettent aux enfants de jouer en toute insouciance dans ce lieu de stress maximum pour les parents qui leur ont fait prendre d'énormes risques avant de se faire intercepter dans un kwassa le plus souvent même si le GAO arrête les clandestins « terriens » . Hier encore deux kwassas ont été interceptés avec à bord des passagers, une mère de famille et son bébé de 15 jours... qui est passée voir l'association Tama qui dispose d'un bureau au sein même du CRA au même titre que Solidarité Mayotte.

De la difficulté de « trier »

L'association Tama s'occupe des mineurs isolés et les signale à la préfecture. « Nous devons cher-

cher s'ils ont de la famille à Mayotte s'ils ont quelqu'un qui a des papiers et dans ce cas le mineur n'est pas forcément expulsé » explique l'une des jeunes femmes de l'association. Autre difficulté celui de déterminer l'âge des jeunes qui se disent majeurs mais qui administrativement sont encore mineurs. Bref, le CRA est un endroit où les casse-tête sont fréquents, les difficultés quotidiennes et la rigueur de tous les instants. Seule « consolation » le temps moyen passé au CRA Par les clandestins n'est que de 17 heures , ce qui fait qu'ils sont renvoyés très vite dans leur pays, ce qui n'est pas le cas de certains autres qui peuvent y séjourner 45 jours maximum le temps de vérifier et d'enquêter sur leur identité . Si au bout de 45 jours rien n'est clair quant à l'identité de la personne elle doit être relâchée. Ainsi le vent la loi et la préfecture doit elle aussi se plier aux exigences des textes qui régissent de manière particulièrement précise la rétention. « Nous respectons scrupuleusement les préconisations et la

législation qui encadre la rétention » Explique Etienne Guillet le Dircab du préfet. La visite se termine au bout de près de deux heures par la salle de contrôle qu'il est interdit de photographier ou filmer pour des raisons de sécurité facilement compréhensibles. Les policiers scrutent 24h sur 24, pas moins de 96 caméras placées un peu partout sauf dans les chambres les toilettes et douches et bien entendu les salles dédiées aux échanges avec les avocats et les familles.

Le nouveau CRA n'avait hier que 5 pensionnaires lors de la visite des journalistes pourtant le matin même 76 occupaient les locaux. 67 avaient déjà été renvoyés chez eux et quatre ont été libérés après étude de leur situation administrative... Depuis le début de l'année le CRA a accueilli hier 18883 personnes. D'ici deux mois, le cap des 20 000 devrait être allégrement franchi. Le compteur sera remis à zéro le premier janvier ...pour quel score au 31 décembre 2018 ?

D.H.



Le directeur de cabinet du préfet (kg) à l'origine de cette visite

[Immigration](#)

[Immersion au Centre de rétention administrative de Mayotte](#)

Publié le mardi 31 octobre 2017 à 5:30

[Aucun commentaire](#)

[Son ancêtre lui avait valu les gros titres de Libé qui avait critiqué la « honte de la République » pour évoquer l'état de délabrement et de promiscuité du Centre de Rétention Administratif de Pamandzi \(Petite Terre\). Depuis 2 ans, c'est sur un autre site, et dans des conditions dignes que sont placés les étrangers en situation irrégulière.](#)



Les couchages de la zone famille du CRA

Notre œil de profane a du mal à toujours faire le distinguo entre le « d » et le « r » qui sépare la détention de la rétention : toits grillagés, barbelés à l'entrée, téléphones munis d'appareil photo confisqués et redonnés à la sortie... nous sommes dans un entre-deux d'illégalités, un entre-deux frontières au Centre de rétention administrative (CRA).

Aucun journaliste n'est apparemment en situation irrégulière sur le territoire car il a fallu attendre deux ans après l'inauguration de l'actuel CRA pour que caméras et blocs notes y fassent leurs entrées. « Une volonté du préfet », nous explique-t-on, qu'avait évoqué la ministre des Outre-mer lors de son passage à Mayotte.

C'est un bâtiment à la taille somme toute impressionnante pour ses 136 places, dont 72 hommes, 24 femmes et 40 places pour les familles. Tous les étrangers en situation irrégulière ne passent pas par le CRA, « ça n'est pas une obligation, certains sont directement renvoyés, d'autres passent par la case prison », explique le commandant Cyril Nadal, directeur adjoint de la PAF.

Kit d'hygiène



La cour entièrement grillagée

Ils sont amenés après des interpellations terrestres ou maritimes, et commencent par renseigner leur situation administrative, après être passés sous le portique détecteur et le magnétomètre. Contrairement aux prisonniers, ils peuvent conserver certains objets, souligne le commandant Isabelle Bettioui, « les téléphones uniquement s'ils ne font pas appareils photo, carnets ou stylos, argent, baladeur, produits hygiéniques, etc. »

Le dossier de reconduite est monté « avec le greffe en lien avec la préfecture et le parquet, en respect avec les règles du CESEDA*. » Des procédures qui connaissent parfois des couacs qui amènent des étrangers reconduits illégalement, ou des enfants rattachés arbitrairement devant le tribunal administratif. Maître Ghaem en sait quelque chose... Il faut dire que Mayotte détient le record de reconduites, « 20.000 l'année dernière, dont 18.000 sont passés par le CRA », rapporte Etienne Guillet, le directeur de cabinet du préfet.

Le bâtiment est clair, propre et comme neuf deux ans après, quelques matelas fortement noircis pourraient être changés. Chaud par contre, et la ventilation naturelle doit encore faire ses preuves, par un jour sans vent comme ce lundi.

Lors de la dernière phase d'admission, l'étranger se voit signifier ses droits à l'asile en shimaoré, en même temps qu'il reçoit son kit individuel d'hygiène, « des draps jetables, du savon, du dentifrice, du shampoing, et pour les enfants, des biberons, du lait et des couches. »

Médecin libérateur



Le kit d'hygiène

En cas de nombreuses interpellations, le CRA peut bénéficier des ses « extensions », « les LRA, locaux pour Rétention administrative, avec 12 places dans notre zone d'attente, 30 en LRA gendarmerie, et une dizaine quai Ballou. Mais ils ne sont pas souvent utilisés ». Une pièce permet de mettre à l'écart un individu violent.

Une infirmerie est mise à disposition, « surtout de la 'bobologie', mais surtout, ils pensent qu'après avoir vu un médecin, ils vont être relâchés », explique l'infirmier du CHM. Le médecin assure une permanence de 14h à 17h, « mais toute urgence est prise en charge à n'importe quel moment. »

Quelques hommes placés attendent dans la cour grillagée. « Je suis arrivé hier, et je n'ai pas été reconduit car j'attends l'assistante sociale de Tama », nous explique l'un d'eux. Arrivé en 2000 à Mayotte, il y a été scolarisé, et a déjà été reconduit par le passé, « c'était dans l'ancien CRA, dans celui là, au moins, il y a des matelas pour dormir ».

Un téléphone permet de contacter un avocat, « mais la plupart du temps, ce sont les familles qui appellent, longuement parfois, et il faut recadrer tout ça, car chacun veut y avoir accès. » Ou posséder un téléphone dinosaure, sans appareil photo.

Des interpellations suscitées par les maires



L'infirmerie climatisée

Les plateaux repas de la société Panima sont déposés sur la table par le personnel de cuisine, « sans qu'il y ait un contact avec les retenus. »

Les numéros de téléphone des associations Mlézi (ex Tama) et Solidarité Mayotte sont affichés, « nous intervenons tous les matins pour rappeler notre mission et les situations de droit, particulièrement en ce qui concerne des mineurs éventuellement restés sur le territoire. Nous les mettons en garde sur leur éventuel isolement, et l'intérêt de demander un regroupement familial », explique l'assistante de Mlézi.

Dans la cour de la zone famille, des trottinettes et voiturettes égayent un peu les lieux. Aucun occupant par contre, « il y avait 76 personnes ce matin, 67 ont été éloignée par bateau vers les Comores, et 4 ont été libérées par décision préfectorale pour une étude de la situation administrative. Il ne reste que 5 personnes au CRA », explique le commandant Isabelle Bettioui, à qui on chuchote dans le creux de l'oreille qu'une arrivée est imminente, « 19 personnes à la suite d'interpellations terrestres. »



Les sanitaires dans un état neuf



Elles peuvent être diligentées par la PAF elle-même, comme l'explique le commandant Jean-Marie Cavier, directeur de la PAF, « avec notre Groupe d'appui opérationnel, surnommé police basket pour leur rapidité d'intervention », ou à la suite d'événements, « ou encore sur informations des maires ou du préfet, sous contrôle du procureur de la République ».

Les journalistes seront restés 2 heures au CRA, où la durée moyenne « de moins de 24h » est régulièrement critiquée par les associations de défense des droits de l'homme. « La réglementation parle de ' temps strictement nécessaire à la mesure d'éloignement », précise en conclusion le commandant Nadal.

Anne Perzo-Lafond
Lejournaldemayotte.com

* CESEDA : Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile



Mayotte, le péril jeune

Dans le 101^e département français, en mal de repères identitaires et en proie à des difficultés sociales, des bandes de jeunes défient les forces de l'ordre et défilent à la barre du tribunal. Ce jour de novembre, c'était au tour d'Ali.

PAR VALÉRIE PARLAN, À MAYOTTE / ILLUSTRATIONS: CHARLOTTE DELARUE POUR SOCIETY

AE s'avance timidement à la barre du tribunal correctionnel de Mamoudzou. La voix à peine audible. Le visage impassible. Seule sa tenue - t-shirt vert chiné, survêt noir à trois bandes et claquettes dorées - égale sa silhouette presque fantomatique. Dans la salle d'audience, personne ne semble l'accompagner. Même pas ses potes de mauvaise fortune. Le prévêtu, comme deux de ses copains convoqués mais absents à l'audience, est accusé de "participation à un groupement formé en vue de la préparation de violences contre les personnes ou de destruction ou de dégradation de biens". Un infraction semble bénigne alors pourquoi Laurent Sobatier, président du tribunal de grande instance de Mayotte, tient-il à siéger pour cette affaire? Comme l'expliquera le procureur dans son réquisitoire, "parce que ce dossier est l'écho des conflits de bandes rivales qui agitent actuellement Mayotte et qui ont créé, dans ce cas, un climat insupportable à Petite-Terre".

Les faits remontent au printemps 2017. Ce week-end du 14 mai, sur la commune de Pamandzi, à Petite-Terre, la plus petite des deux îles de Mayotte, deux bandes ont décidé d'en découdre. Au générique de l'affrontement, leurs noms de castagne sont échoqués. Les Favelas d'un côté, les Décaisés de l'autre. Ali émerge chez les premiers. Les deux camps s'affrontent à coups de pierres. Les gendarmes interviennent et un lieutenant-colonel, commandant en second à Mayotte, reçoit un pavé en pleine tête. Il est très gravement blessé. Le lendemain, rebelle. Cette fois, la bataille rangée a carrément lieu devant la gendarmerie. Les Favelas y attendent les Décaisés, dont l'un des caïds est venu porter plainte pour l'affrontement de la veille. Les militaires finissent par les disperser. Mais quand les gendarmes retrouvent la bande, composée de nombreux mineurs, près d'un square

qui fait office de QG, "ils découvrent tout un arsenal, poursuit le président de l'audience, Benjamin Benicette. Pas moins de 27 armes avec, entre autres, des ciseaux, un machete, une barre métallique avec des clous, des cocktails Molotov fabriqués avec des bouteilles de rhum..." À la barre, Ali, malin noué derrière le dos, tente "Non, je ne les connaissais pas. J'habite à côté de square et je sortais juste de chez moi. C'est pour ça que les gendarmes ont cru que je faisais partie de la bande".

rivaux. Il avoue dans la foule que ce petit passaient lui striant la joue cache, en fait, un tatouage, signe distinctif du gang.

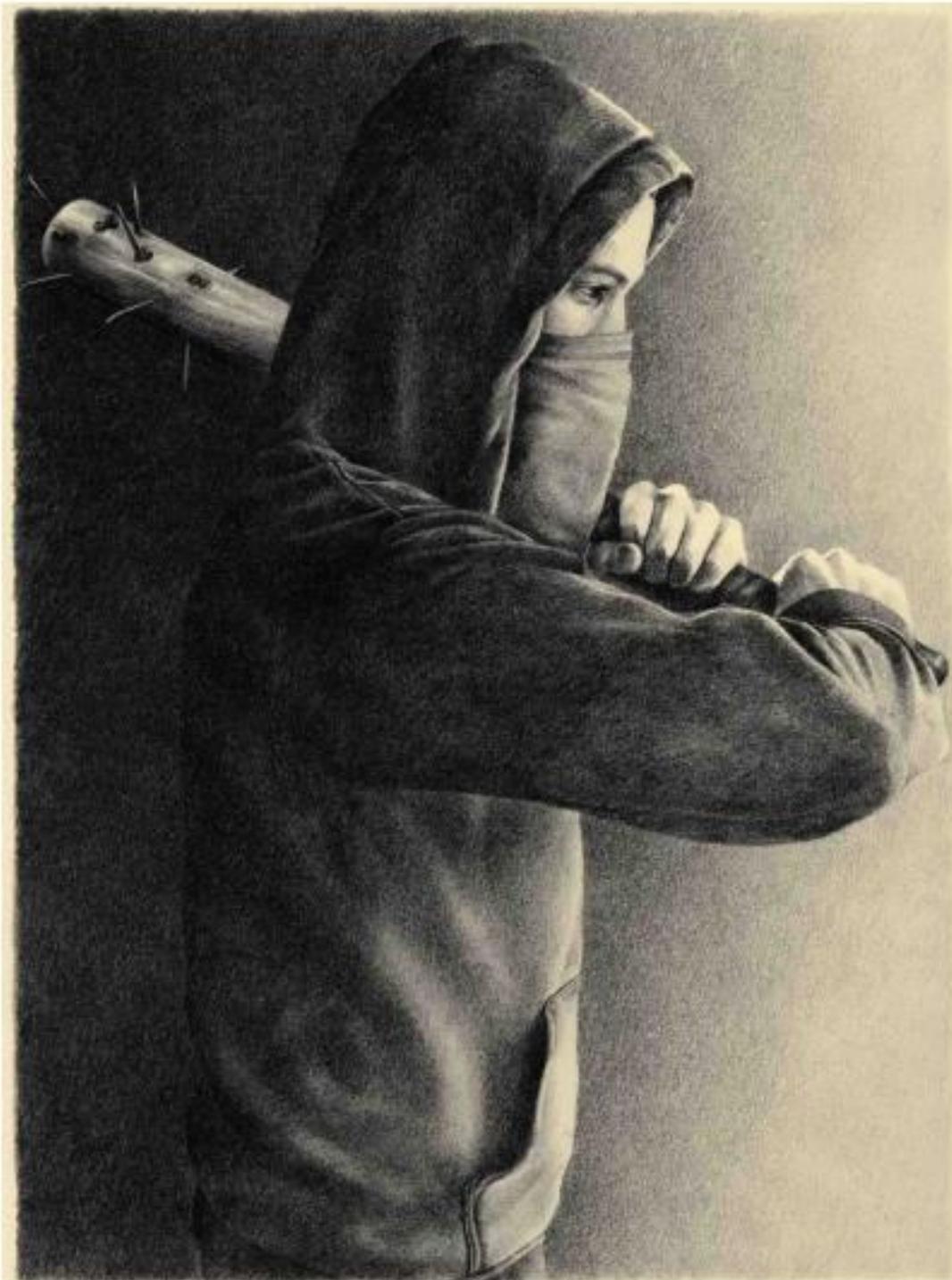
Un fléau, la pauvreté

Comment une partie de la jeunesse mahoraise est-elle parvenue à répandre la peur parmi les habitants de l'île, jusqu'à créer un "climat insupportable"? Le contexte d'abord. Mayotte, territoire français depuis 1841, frère des îles voisines de l'archipel des Comores jusqu'à l'indépendance de celles-ci en 1975, puis département français depuis 2011, cumule de sombres statistiques: 23% des actifs sont au chômage, le taux le plus élevé de France; 84% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté; un logement sur trois est en tôle, sans sanitaires; 71% des insulaires n'ont aucun diplôme; un habitant sur trois n'a jamais été scolarisé. Et puis, il y a le sujet qui fâche: l'immigration clandestine. Depuis 1998 et l'instauration du visa dit "Balladeur", qui visait à durcir les conditions des allées et venues des ex-filles comoriennes, les côtes françaises sont devenues le triste théâtre d'abordages clandestins et de funestes naufrages. Partis essentiellement de l'île d'Anjouan, à 70 kilomètres de Mayotte, des milliers de passagers, enfants et bébés compris, s'entassent sur les "kwassa-kwassa", des barques de pêcheurs affrétées par des passeurs comoriens voire mahorais. À raison de 300 à 400 euros la traversée par personne. Tous rêvent d'une vie meilleure dans un pays où le niveau de vie est dix fois supérieur au leur. Quand ils passent au travers des contrôles en mer et évitent l'expulsion à terre, ils s'évaporent dans l'île. En quête de petits boulots au noir, d'une scolarité pour les jeunes, de soins pour les malades ou d'une maternité pour les futures mères. Résultat, il y a à Mayotte bien plus d'habitants que les recenseurs ne peuvent officiellement en décompter: 212 000 selon le dernier pointage Insee,

"La situation de Mayotte constitue une bombe sociale. On ne sait pas quand, mais elle explosera"

Richard Lizeury, directeur général de la gendarmerie nationale

Le président feint de s'étonner: "Mh ou, et vous parlez comme ça, gentiment, sans les connaître, à des gens qui ont des machetes de pioche et des cocktails Molotov?" Il poursuit et l'interrogatoire sur la présence d'une autre pièce à conviction étonnante: "Un sac brun, ça sert à quoi?" Ali danse d'un pied sur l'autre. La bombe est une des armes blanches favorites de l'île. Surtout quand elle a été customisée avec un ferrou en métal et lestée de petits cadenas. "On s'en sert pour frapper", reconnaît le jeune homme. Après plusieurs minutes de défilé face à un président agacé par ses mensonges, Ali finit par admettre ce que ses copains ont, eux aussi, reconnu lors de leur déposition. Oui, la panoplie d'armes était bien destinée à une vengeance contre leurs



plus de 300 000 selon certains élus et fonctionnaires. Les services publics sont en ténacité, santé, éducation et sécurité en tête. Début octobre, Richard Lizuroy, le directeur général de la gendarmerie nationale, n'y est pas allé par quatre chemins devant les membres de la commission de défense de l'Assemblée nationale: "La situation de Mayotte constitue une bombe sociale. On ne sait pas quand, mais elle explosera." Le préfet, Frédéric Voua, le corrobore: "Les services de l'Etat peinent à des rattrapages permanents pour faire face à l'évolution démographique. Il y a aujourd'hui 4 000 mineurs isolés dont 30% dépourvus de tout lien familial. Ces jeunes présentent une grande vulnérabilité face à la délinquance et sont au cœur de nos préoccupations." Ces gamins livrés à eux-mêmes offrent une main d'œuvre de premier choix aux bandes pour dépouiller et cambrioler les maisons, ou encore commettre des vols à l'arrachée, notamment de smartphones. Les chiffres de la délinquance en 2016 faisaient ainsi apparaître une augmentation de 24,3% pour les atteintes aux biens commises par des mineurs.

Si la thèse des jeunes clandestins responsables de tous les maux est portée par certains politiques et défendue par plusieurs collectifs de Mayotte, la réalité des faits reste autre chose. Le taux de détenus étrangers à la prison de Majaoro n'est que de 33%. Et du côté de la Procureur judiciaire de la jeunesse (PJJ) à Mayotte, on note que "90% des mineurs isolés ont français ou possèdent un titre de séjour, détaille Liliane Vallée, directrice territoriale. Ces jeunes qui parviennent dans la délinquance vivent à côté de nous tous". Le docteur Youssouf, addictologue et médecin consultant à la prison, connaît bien les jeunes à la dérive: "En quinze ans, Mayotte a profondément changé. Elle est passée d'une société rurale à une société insérée dans une logique de modernité avec des valeurs occidentales. Cela

"J'ai dérapé, je suis un hors-la-loi. Aujourd'hui, j'espère apprendre un métier. Mais ma vie, est-ce qu'elle est pas déjà foutue?"

Un jeune repêché de justice

créé de nouveaux désirs de consommation. Et, surtout, des troubles identitaires chez les jeunes et leurs parents. Quand l'avenir semble sombre, les jeunes cherchent des façons d'exister." Ces dernières années, les troubles se sont cristallisés autour des établissements scolaires de l'île, théâtres de règlements de comptes, de caillonnages, de racketts et de trafics. En ce moment, c'est la "chimique", une drogue de synthèse locale qui "vend dingue et trois mois", qui fait des ravages.

Tendre la main

Au cœur d'un système à la marge, la bande devient alors un refuge et offre l'illusion de la toute-puissance. Au tribunal de Mamoudzou, le procureur Tangy Couerroy n'hésite pas à qualifier les méthodes d'Al et de ses copains "d'intimidations et de volonté de créer le terreur comme pour le terrorisme". D'ailleurs, ce vice de révoltes, les autorités y voient comme au lait sur le feu. Car si le département, à 95% musulman, est imprégné d'un islam modéré et tolérant depuis des siècles, certains redoutent que cette colère devienne, un jour, un terron fertile aux dérives extrémistes. "On a quelques flèches", admet localement le préfet. Laurent Sabatier, le président du tribunal, renchérit: "Les jeunes en manque de repères peuvent être captés par des discours simplistes. Et le flux migratoire continue que nous connaissons ici peut être porteur de graves de radicalisation. C'est pourquoi nous comptons beaucoup sur le rôle des

cadres." Le cadre, une autorité reconnue en métropole, a longtemps été un pilier incontournable de la société mahoraise. Jusqu'à la départementalisation de 2001, il a assuré la fonction de juge de paix musulman et de notaire, à même de régler les problèmes de mariages, de divorce, d'héritage, de voisinage. Depuis, l'autorité morale et religieuse a été intégrée dans le fonctionnement de la République en donnant au cadre le rôle de médiateur de la cohésion sociale et le statut d'agent territorial. Youssouf Abouina, directeur de ce service au conseil général de Mayotte, met la lutte contre la délinquance juvénile au cœur des missions des 19 cadres de l'île: "Nous assistons à une baisse de la barbarie et de la violence avec des enfants en danger social. Notre rôle est d'aller à leur rencontre, vers leurs parents et leurs proches, et de sensibiliser les parents de nos municipalités et les maîtres communaux à ces dérives. Il faut faire ressortir de l'islamisme dans la tête de ces jeunes qui ne croient plus en la société, et leur tendre la main." Tendre la main, c'est aussi le boulot quotidien des éducateurs du pôle jeunesse de l'association **Milieu Jeunesse**. La structure gère notamment le foyer Daga **Jeunes**, l'unique établissement de placement éducatif et d'accueil collectif pour mineurs habilité par la PJJ. "On est là pour réparer ce qu'on a cassé", claque-t-elle l'un des douze mineurs accueillis sur place. "Il s'agit de leur faire reconnaître les actes commis et les dommages causés à autrui, précise Philippe Soufflet, directeur du pôle. La vie collective et le rythme des activités leur permettent de recroquer en société avec des règles, sans se taper dessus. Certains ont été si bêtes qu'ils sont psychiquement à l'état de bébés. C'est tout le rôle qu'il faut leur apprendre." Dans la chaleur humide d'une soirée de novembre, après le repas collectif, Dado confie: "J'ai dérapé, je suis un hors-la-loi. J'ai poignardé un gars parce qu'il ne voulait pas nous donner son portable. Je suis allé au quartier des mineurs de la prison, c'était l'enfer. Au foyer, j'espère apprendre un métier. Mais ma vie, est-ce qu'elle est pas déjà foutue?" À la barre du tribunal, Ali, lui, tente encore de sauver la sienne. "Je regrette", murmure-t-il timidement, avant d'insister sur son ambition d'intégrer prochainement le BIMA, le Bataillon du service militaire adapté de Mayotte. "Attention, si vous reprenez la bande et la violence, c'est à Majaoro que vous irez! Changez votre vie, c'est le moment", lui répond le procureur. Six mois avec succès.

Le prisonnier a été réhabilité





PÔLE HANDICAP

Article du 17 janvier 2017



La P'tite Roussette

Décidemment dans les structures destinées à l'enfance et tout le toutim rien ne va plus. Pourtant on en fait tout un plat et on loue le travail de Issa Issa Abdou 4 ème vice-président chargé du social dont le CD a fait son cheval de bataille pour cette année. Ben chez Toioussi le cheval est un peu bancal car certains agents se sont vu sucrer sans crier gare une prime de 200 euros. De plus les chefs, sous chefs et autres sont soit absents, en congés en formation ou autre et donc visiblement dans la boutique chacun fait ce qu'il veut ou peut, c'est selon ! Et cette assoss ' n'est pas un cas à part visiblement... Bref question jeunesse en détresse, c'est déjà le foutoir chez ceux censés la canalise alors comment voulez-vous que ça file droit ?



Faits divers

Les locaux de Toioussi cambriolés à Dzoumogné

Les locaux de l'association Toioussi ont été visités dans la nuit de mercredi à jeudi. Le ou les voleurs ont emporté un fond de caisse d'environ 200 euros ainsi que les clés d'une voiture de service un téléphone portable un ordinateur portable et commis des dégradations au matériel sur place. C'est la seconde fois en un mois que l'association est cambriolée. Il faut dire qu'il n'y a aucune système de sécurité dans les locaux.

Emploi

Emploi et handicap « Il faut changer les mentalités »

Publié le lundi 13 novembre 2017 à 12:58

Aucun commentaire

Emploi et handicap peinent à se rencontrer, notamment à Mayotte où peu de personnes font valoir leurs droits auprès de la MDPH. De nombreuses aides existent pourtant, pour les personnes comme pour les employeurs.



Mohamed Moindjie, adjoint au maire de Mamoudzou

Toute cette semaine, le handicap, et particulièrement l'accès à l'emploi des personnes handicapées est à l'honneur au niveau européen. « C'est une cause noble que nous devons défendre » assure Mohamed Moindjie, vice président du CCAS de Mamoudzou et adjoint au maire, dans les locaux de la MDPH, la maison départementale du handicap. Une cause noble pour laquelle beaucoup reste à faire. Au niveau national, seuls un tiers des personnes handicapées a un emploi. Alors que l'Union Européenne ouvre actuellement sa 21e édition de la semaine de l'emploi des personnes handicapées, ce n'est que la 2e fois que ça a lieu à Mayotte. « Il est essentiel de montrer que Mayotte est dans l'Europe et que l'Europe est au côté de Mayotte » commente le directeur de la Dicccte Alain Gueydan. Il voit en la MDPH « la première étape de la reconnaissance sociale du handicap », et du « parcours » vers l'emploi. C'est en effet cette structure adossée à l'ARS à Mamoudzou, qui est habilitée à accorder officiellement le statut de personne en situation de handicap, et d'évaluer ce handicap. Une démarche encore trop rare à Mayotte où « culturellement on cache le handicap » regrette Alain Gueydan. Un état de fait qui fausse totalement le taux de chômage des handicapés à Mayotte. Selon les chiffres officiels, il ne serait que de 2%. Un chiffre qui ne tient compte que des actifs ayant finalisé un dossier MDPH et étant inscrits à Pole-Emploi. Avoir des chiffres fiables est « une des grandes difficultés que nous avons pour l'accès au droit, confirme El'Hadji Abdallah Djaha, directeur de la MDPH. Une partie de la population ne nous connaît pas. En 2016 on ne comptait officiellement que 250 personnes reconnues comme travailleurs handicapés, dont 80 avec un emploi et les autres, en demande d'emploi. On estime que 7000 personnes seraient éligibles aux

aides de la loi de 2005 sur le handicap. » Des demandes peu nombreuses (environ 5000 par an) par méconnaissance mais aussi par lourdeur administrative. « C'est un parcours qui est fait avec beaucoup d'obstacles, et qui se fait avec les associations ». De plus, il faut impérativement un médecin pour valider la demande. « Il est impossible d'ouvrir un droit MDPH sans évaluation médicale. La difficulté, c'est que la MDPH n'a pas de médecin à Mayotte, c'est compliqué d'ouvrir des droits. »



Alain Gueydan avec un interprète en langue des signes

« Aucune entreprise ne m'a répondu »

L'espoir pour la Maison du handicap, c'est un partenariat avec le CHM. « Depuis 2 mois, le préfet est en mesure de signer des décrets, l'idée, c'est une convention avec le CHM pour bénéficier de leur dispositif d'accueil des médecins. Aujourd'hui on n'a pas les moyens ». Un tel dispositif ne verrait pas le jour avant avril 2018. Des difficultés administratives donc, mais aussi et surtout des soucis liés aux mentalités. « Le handicap n'est pas un défaut », insiste le directeur de la Dieccte qui ajoute que des aides existent pour les employeurs recrutant une personne nécessitant des aménagements. Mais ceux-ci restent réticents.

« Le défi est énorme » juge Insy Daoudou conseillère départementale de Sada au sujet de l'insertion des personnes en situation de handicap. « Il faut changer les mentalités, les regards. Tous ont des compétences variées qui peuvent être valorisées au sein d'une entreprise ou d'une administration. »



Mahamoud Prince Faounia, formée comme agent d'accueil n'a pas de réponse du secteur privé.



C'est le cas de Mahamoud Prince Faounia. « J'ai postulé auprès de plusieurs entreprises, aucune ne m'a répondu », déplore-t-elle. La jeune femme de 26 ans, aveugle, faisait une démonstration de saisie à la machine, en braille. « Je lis avec les doigts, le braille est très important pour les malvoyants » explique-elle en glissant à tâtons la feuille blanche dans le mécanisme. Actuellement en formation à l'ACE, elle aimerait trouver un job d'agent d'accueil. Face aux réticences des employeurs, sa grande crainte est de se retrouver coincée chez elle à l'issue de sa formation. « On a mal au cœur de rester chez nous à ne rien faire, j'ai peur de m'ennuyer après ma formation » commente-t-elle, désireuse de continuer sur sa dynamique professionnelle. Actuellement, seules des structures déjà sensibilisées comme la MDPH, l'Acfav (aide aux victimes) ou Touaoussi (désormais M'Lézi Maoré) l'ont accueillie en stage.

Actuellement, les entreprises de plus de 20 salariés sont tenues d'embaucher 2% de travailleurs handicapés à Mayotte contre 6% en métropole. Un seuil qui deviendra la règle dans le 101^e département à compter du 1^{er} janvier avec l'application du code du travail de droit commun, mais qui ne sera légalement à appliquer qu'en 2022. Un délai suffisant pour que les uns fassent leur demande de droits à la MDPH, et que les autres mettent leur entreprise en règle.

Y.D.

Santé

Publication de l'ARS : Grosse déficience d'équipements médicaux à Mayotte

Publié le jeudi 7 septembre 2017 à 5:30

Aucun commentaire

A la lecture des statistiques publiées par l'ARS OI, on comprend un peu mieux le manque d'attractivité de notre île en matière de professionnels de santé. La rareté voire l'inexistence d'installations et d'équipements médicaux est en cause, l'Etat doit par conséquent assumer un rattrapage structurel urgent.



C'est une nouvelle daque que l'on prend à la lecture de la dernière publication de l'Agence Régionale de Santé Océan Indien (ARS OI). (Lire [ARS_Statiss2016_HD](#)). STATISS, pour Statistiques et Indicateurs de la Santé et du Social 2016, est un tableau exhaustif des données médico-sociales.

Première critique : la version nationale de l'ARS agglomère les deux départements français de l'océan Indien, La Réunion et Mayotte, ce qui ne permet toujours pas à nos décideurs parisiens de se faire une idée des graves manquements qui touchent notre département. L'ARS OI a donc décidé de scinder les deux et de proposer un STATISS local. Et c'est une succession de déficiences à Mayotte qui est soulignée au fil des pages.

Les données démographiques, qui servent pourtant de comparaison, sont truffées de mentions « non diffusées », en raison des estimations qui prévalaient jusqu'à présent du côté de l'INSEE. Elles concernent le taux de natalité, le taux de mortalité infantile, ou le nombre de décès, pas même pour 2012, année du dernier recensement. L'INSEE nous précise que le taux de mortalité est « en cours d'expertise ».

Un seul hôpital contre 9 à La Réunion



Le Centre Hospitalier de Mayotte

Le premier tableau détaille les causes de décès. Ils sont évalués à 265 à Mayotte pour 2013, avec un delta lié à la mauvaise qualité des fichiers d'état civil à Mayotte, mentionne l'ARS. Si la plupart ne sont pas expliqués, 83, il apparaît que 55 sont liés à des maladies de l'appareil circulatoire, (pas de mention du diabète qui pourrait être en cause) et 45 à des tumeurs.

A noter que parmi les maladies à déclaration obligatoire les plus courantes, Mayotte est particulièrement touchée par l'hépatite aigüe A, dont on guérit la plupart du temps, provoquée par le manque d'eau potable, lié à l'insuffisance d'assainissement et d'hygiène. Et ce sont des données de 2014, donc avant la crise de pénurie d'eau que nous venons de connaître...

On a souvent répété que Mayotte était déshéritée en terme d'équipements et de personnels de santé, le reste du document est impitoyable à cet égard. La carte des équipements sanitaires s'orne de petites croix. Une seule est rouge à Mayotte, pour identifier le seul Centre hospitalier (CHM). Contre 9 à La Réunion, et 15 établissements sanitaires au total. A Mayotte, ce sont les 13 dispensaires qui gèrent l'ensemble de la population. Nous n'avons que deux établissements privés, tous les deux centres de dialyse, quand La Réunion est couverte par 12 établissements de soins de suite et de réadaptation. Mayotte est en passe d'avoir le sien en Petite Terre. Trois à quatre fois plus d'avortement qu'en métropole

Professionnels de santé

Evolution de la population de 1990 à 2016

Profession	Effectif total			Densité (pour 100 000 habitants)		
	2016	2011	2006	2016	2011	2006
Médecins	130	130	130	130	130	130
Pharmaciens	10	10	10	10	10	10
Infirmiers	100	100	100	100	100	100
Autres

Statistiques des professionnels de santé

Le nombre de lits est ridiculement faible, 149 contre 1.133 à La Réunion, soit 2 fois moins si on le rapporte à la population, par contre le taux d'équipement en gynécologie est deux fois plus important en raison du nombre de naissances.

Beaucoup de femmes ont recours à l'avortement à Mayotte. Le nombre d'Interruptions Volontaire de Grossesse (IVG) est de 1.517, contre 3.262 à La Réunion, surtout chez les jeunes filles de 15 à 17 ans, 25,9‰ (pour 1.000) à Mayotte contre 16‰ à La Réunion, et 7,6‰ en métropole.

En psychiatrie, en dehors des 10 places du service dédié au CHM, aucun centre n'est spécialisé. Les structures censées accueillir les populations fragiles sont également peu représentées. Il n'y a pas de maison de retraite, ni d'EHPAD*, 6 places d'hébergement pour les adultes handicapés, et le seul IME (Institut Médico Educatif), il y en a 16 à La Réunion, est celui de Toloussi, une association membre du groupe SOS. Idem, l'unique Institut thérapeutique Educatif et Pédagogique est le Mar'Ylang de Tama, et compte 24 places. La Réunion propose 3 structures pour les jeunes déficients sensoriels, il n'y en a aucune à Mayotte.

Un gros effort à faire dans la formation



Le mouvement de grève du 22 mai 2017 au CHM

On connaît notre désert médical, 130 médecins généralistes, dont 20 libéraux au 1er janvier 2016, soit 61 pour 100.000 habitants, contre 142 à La Réunion et 155 en métropole. Ce qui se traduit par des heures de files d'attente lors d'épidémie de gastro-entérite que nous connaissons, quand cela ne se calcule pas en jours. (Nous publions ci-contre le tableau qui détaille les professionnels de santé). On y note 14 chirurgiens dentistes, dont la moitié exerce dans le privé. Soit une densité de 7 pour 100.000 habitants contre 52 à La Réunion. Et très peu de spécialistes.

Malgré ses richesses, Mayotte peine à attirer ces professionnels. Les autorités en ont conclu qu'il fallait former des locaux. Oui, mais là aussi, ça pêche. Quand La Réunion propose 23 formations, dont 10 dans le sanitaire comme des aides soignants ou des sages femmes, Mayotte ne produit que des futurs auxiliaires de puéricultures et des infirmiers, et surtout, rien du tout dans le social. Une petite amélioration est à attendre de l'implantation récente de l'IRTS à Mayotte, avec la première promotion de moniteurs éducateurs, mais nous sommes loin du panel proposé à La Réunion.

En matière de protection sociale enfin, depuis les statistiques de l'ARIS OI qui remontent à 2014, l'Allocation aux

personnes âgées (APA) est arrivée à Mayotte, ainsi que l'Allocation Adulte Handicapé, mais leurs taux sont encore très inférieurs au national. Quant au RSA, sa marge de progression est forte, puisqu'au 31 décembre 2015, seuls 8,5% de la population y avait recouru, contre 33,2% à La Réunion, et 7,7% en métropole où le niveau de vie est plus élevé.

La balle est dans le camp des élus qui doivent monter au créneau comme l'a souligné Annick Girardin, pour aller chercher les milliards promis aux Outre-mer, notamment auprès de l'ARS, et tenter de rattraper ce retard structurel.

Anne

Perzo-Lafond

Le Journal de Mayotte

* Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes